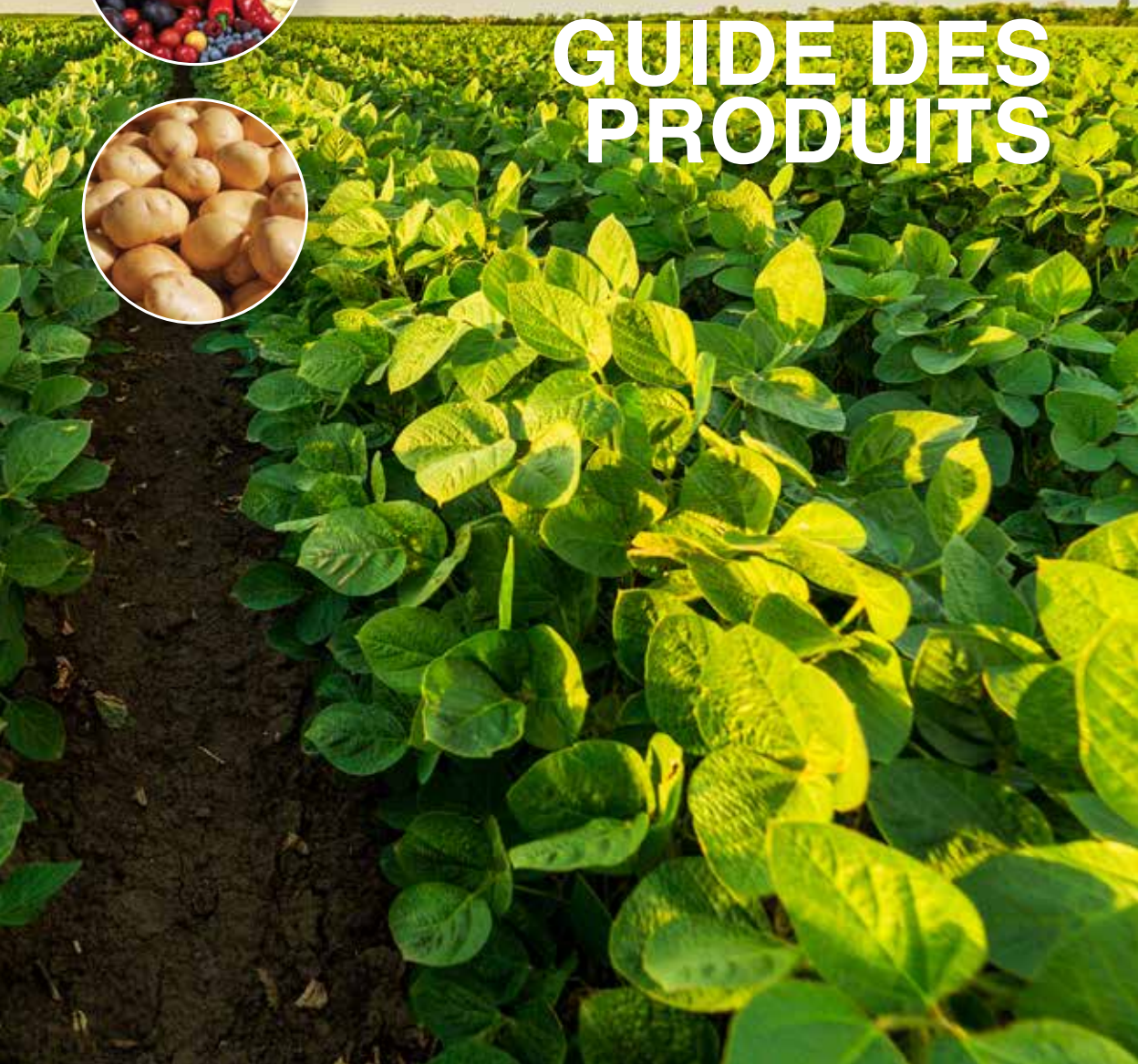


**FMC**

**2024**

**EST DU CANADA**

**GUIDE DES  
PRODUITS**





## CRÉER DE BONNES HISTOIRES EN 2024

On pourrait penser que nous savons comment se déroule l'histoire de l'agriculture dans l'est du Canada, mais il semble qu'elle suive son propre cours au fil des ans. L'année a été fraîche et humide – une abondance d'humidité, ou jamais assez, c'est toujours la base de chaque histoire.

Les agriculteurs continuent de s'efforcer de produire des cultures saines et rentables. Indépendamment de tout ce qui échappe à leur volonté – la météo, les marchés et autres –, il y a beaucoup de choses qu'ils peuvent maîtriser dans le domaine de la production. Ainsi, ils peuvent donner à leurs cultures un départ sans mauvaises herbes et les protéger contre les pertes dues à ces dernières et aux insectes.

FMC continue d'apporter des solutions pour rendre ces objectifs réalisables. Avec les produits de brûlage, de désherbage prolongé, applicables sur la culture, les insecticides, et maintenant une gamme d'automne croissante, FMC peut collaborer avec les détaillants et les producteurs afin de leur offrir le meilleur choix agronomique pour leur exploitation. Grâce à notre chimie de pointe et à notre solide éventail de produits, nous voulons être pour vous un partenaire à long terme qui vous aide à augmenter vos rendements et votre rentabilité.

Dans les pages qui suivent, vous trouverez des produits qui peuvent vous aider à atteindre vos objectifs dans votre ferme. Merci d'avoir choisi de pratiquer l'agriculture. Nous sommes fiers de faire partie de votre équipe.







# Table des matières

## HERBICIDE

Aim® EC .....	7
Authority® 480 .....	9
Authority® Suprême.....	11
Barricade® M.....	13
Command® 360 ME.....	15
Express® FX.....	17
Express® SG .....	18
Focus® .....	21
Muster® .....	23
Pinnacle® SG .....	24
Refine® M.....	25
Refine® SG.....	26
Spartan® .....	27
UpBeet® .....	28

## INSECTICIDE

Altacor® MaX .....	33
Beleaf® 50SG .....	38
Coragen® MaX.....	43
Cygon® 480-AG.....	48
Exirel® .....	52
Pounce® 384EC .....	63
Verimark® .....	70

## FONGICIDE

Fullback® 125 SC .....	75
------------------------	----

## DIVERS

Instructions pour le mélange des herbicides.....	81
Les avantages de Solumax® ....	82
Entreposage des produits .....	83
Politique de FMC sur les mélanges en réservoir .....	83





# Herbicide

Aim <sup>®</sup> EC .....	7
Authority <sup>®</sup> 480 .....	9
Authority <sup>®</sup> Suprême .....	11
Barricade <sup>®</sup> M .....	13
Command <sup>®</sup> 360 ME .....	15
Express <sup>®</sup> FX .....	17
Express <sup>®</sup> SG .....	18
Focus <sup>®</sup> .....	21
Muster <sup>®</sup> .....	23
Pinnacle <sup>®</sup> SG .....	24
Refine <sup>®</sup> M .....	25
Refine <sup>®</sup> SG .....	26
Spartan <sup>®</sup> .....	27
UpBeet <sup>®</sup> .....	28





# Herbicide

Aim® EC .....	7
Authority® 480 .....	9
Authority® Suprême.....	11
Barricade® M .....	13
Command® 360 ME.....	15
Express® FX.....	17
Express® SG .....	18
Focus® .....	21
Muster® .....	23
Pinnacle® SG .....	24
Refine® M.....	25
Refine® SG.....	26
Spartan® .....	27
UpBeet® .....	28

## Un produit d'association en réservoir flexible pour un brûlage amélioré et une aide à la récolte

- Supprime une vaste gamme de mauvaises herbes problématiques et permet d'obtenir un brûlage plus rapide des espèces difficiles à maîtriser
- Supprime de nombreux biotypes de mauvaises herbes résistantes au glyphosate
- Aide à la récolte des pommes de terre<sup>1</sup> : permet de supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges et la dessiccation des feuilles et des tiges de pommes de terre pour une meilleure récolte et meilleure qualité de tubercules
- Supprime les drageons dans les vignes, les fruits à noyaux, les fruits à pépins, les noix et supprime les tiges fructifères de l'année des mûres et framboises

**🕒 Cultures : Aide à la récolte :** Pommes de terre, haricots secs, soya et autres cultures de légumineuses. *Se référer à l'étiquette afin de consulter le tableau pour les délais d'attente avant la récolte (DAAR) et les bons moments d'application.*

**Brûlage en présemis :** Céréales, cucurbitacées, légumes-fruits, graines vertes ou sèches de légumineuses, pommes de terre, colzas (y compris canola) et tournesols.

**Prélevée :** Céréales, graines vertes ou sèches de légumineuses, colzas (y compris canola) et tournesols.

### **Application à l'aide d'un pulvérisateur muni d'écrans de réduction de la dérive :**

Légumes-tiges et légumes-fleurs du genre *Brassica*, petits fruits des genres *Ribes*, *Sambucus* et *Vaccinium*, légumes-bulbes, cucurbitacées, légumes-fruits, légumes-feuilles, graines vertes ou sèches de légumineuses, menthe, fruits à pépins, légumes-racines, fruits à noyaux et noix.

**Brûlage post-récolte :** L'herbicide Aim® EC peut être appliqué après la récolte pour supprimer certaines mauvaises herbes levées. Les céréales, cucurbitacées, légumes-fruits, graines vertes ou sèches de légumineuses, menthe, pommes de terre, colzas (y compris canola) et tournesols peuvent être semés le printemps une application post-récolte. Toutes les autres cultures peuvent être semées après 12 mois.

Ne pas effectuer plus de deux applications au total par an, y compris en postrécolte.

**🕒 Moment d'application :** Présemis, prélevée (jusqu'à 3 jours après le semis), aide à la récolte et application post-récolte

**🧪 Groupe d'herbicides :** Groupe 14

**🌿 Matière(s) active(s) :** Carfentrazone-éthyle

**📦 Emballage :** 8 bidons de 1,2 L par caisse

**🔄 Rotation des cultures :**

Culture	Intervalle de rotation
Graines vertes ou sèches de légumineuses, légumes-fruits, cucurbitacées, céréales, oléagineux et pommes de terre	En tout temps
Toutes les autres cultures	12 mois

## Mauvaises herbes supprimées et renseignements sur l'application

Mauvaises herbes	Dose	Renseignements sur l'application
Chénopode blanc (jusqu'à 7,5 cm de hauteur), gloire du matin (jusqu'à 3 feuilles), morelle noire (jusqu'à 5 cm de hauteur), morelle noire de l'Est (jusqu'à 5 cm de hauteur), amarante (à racine rouge), abutilon, acnide tuberculée (jusqu'à 5 cm de hauteur)	15 mL/acre	Volume d'eau : 10 gal/acre (100 L/ha) Mélanges en réservoir homologués et reconnus <sup>3</sup> : glyphosate, 2,4-D ester, MCPA ester, Nufarm Koril <sup>®</sup> 235, IPCO Brotex <sup>®</sup> 240 et 480, IPCO Brotex <sup>®</sup> 4AT, Express <sup>®</sup> SG, produits Bromotril (Bromotril <sup>®</sup> 240 EC, Bromotril <sup>®</sup> 240 II EC), Authority <sup>®</sup> Suprême et Authority <sup>®</sup> 480.
<b>Toutes celles ci-dessus, ainsi que :</b> Sagesse-des-chirurgiens, chénopode blanc, mauve à feuilles rondes, gloire du matin, morelle poilue, amarantes (fausse-biète, hybride, blanche), pourpier potager, renouée de Pennsylvanie (plantule), tabouret des champs, moutarde-tanaisie, acnide tuberculée, amarante rugueuse	24 mL/acre	Veillez vous référer à la Politique de FMC sur les mélanges en réservoir à la page 83.
<b>Toutes celles ci-dessus, ainsi que :</b> Mollugine verticillée, gaillet gratteron, lampourde, stramoïne, kochia à balais, morelle noire, morelle noire de l'Est, soude roulante (jusqu'à 5 cm de hauteur), bourse-à-pasteur, canola spontané (tous les types)	30 mL/acre	Suppression des mauvaises herbes jusqu'à 10 cm de hauteur ou tel que précisé. Appliquer avec un adjuvant : agent tensioactif non ionique (0,25 % vol/vol), Merge <sup>®</sup> (1 % vol/vol), Destination <sup>™</sup> MSO (1 % vol/vol), Journey <sup>™</sup> HSOC (0,5 % vol/vol) ou Destinaire <sup>™</sup> HSOC (0,5 % vol/vol). Voir l'étiquette pour les instructions concernant l'utilisation de l'herbicide Aim <sup>®</sup> EC pour la gestion des drageons.
<b>Toutes celles ci-dessus, ainsi que :</b> Luzerne hérissée, laitue scariole, ketmie trilobée, spargoute des champs	47 mL/acre	

**Note sur le surfactant :** présemis, prélevée, postrécolte et jachère : lorsque l'herbicide Aim<sup>®</sup> EC est utilisé seul, utiliser un agent tensioactif non ionique (0,25 % vol/vol) Merge<sup>®</sup> (1 % vol/vol), Destination<sup>™</sup> MSO (1 % vol/vol), Journey<sup>™</sup> HSOC (0,5 % vol/vol) ou Destinaire<sup>™</sup> HSOC (0,5 % vol/vol). Un surfactant n'est pas nécessaire lorsqu'on effectue un mélange en réservoir avec du glyphosate. Se référer à l'étiquette pour des renseignements sur le surfactant lorsque le produit est destiné à une utilisation en tant qu'aide à la récolte.

### Herbicide Aim<sup>®</sup> EC pour le défanage des pommes de terre

Avantages du mélange en réservoir de l'herbicide Aim<sup>®</sup> EC avec le Défanant Reglone<sup>®</sup> pour le défanage des pommes de terre

- Améliore le taux de réussite de l'élimination des fanes, ce qui se traduit par :
  - Une meilleure formation de la peau
  - Un meilleur détachement du tubercule du stolon
- Suppression fiable des mauvaises herbes à feuilles larges coriaces comme le kochia à balais, le chénopode blanc, les morelles et autres

	Défanant Reglone <sup>®</sup>	Herbicide Aim <sup>®</sup> EC
Matière active	Ions de diquat (dibromure) (240 g/L)	Carfentrazone-éthyle (240 g/L)
Dose	1 <sup>re</sup> appl. : 506 – 931 mL/acre 2 <sup>e</sup> appl. : 506 mL/acre	1 IDEM appl. : 94 – 142 mL/acre 2 IDEM appl. : 94 – 142 mL/acre
DAAR	1 jour	7 jours

Une couverture en profondeur du plant de pomme de terre nécessitant un défanage est essentielle (volume d'eau minimal de 10 gal/acre [100 L/ha]).

<sup>1</sup> Pour tirer le maximum de bienfaits avant la récolte, le mélange en réservoir de l'herbicide Aim<sup>®</sup> EC et du défanant Reglone<sup>®</sup> est recommandé.

<sup>2</sup> Se référer à l'étiquette pour obtenir toute la liste des cultures

<sup>3</sup> Adjuvant non requis pour certains mélanges en réservoir : consulter l'étiquette



## Suppression prolongée des mauvaises herbes à feuilles larges coriaces

- Suppression prolongée des mauvaises herbes coriaces dans un large éventail de cultures en présemis et en prélevée
- 🌿 **Cultures** : Soya, pois chiches, pois des champs, lin, tournesol, moutarde (blanche), asperge, féverole (fève des marais), menthe, fraises, raifort, chou (plants à repiquer seulement), tomates (plants à repiquer seulement), noix, raisins et petits fruits (Groupe de cultures 13-07), pommes et blé (de printemps, dur)
- 🍷 **Groupe d'herbicides** : Groupe 14
- 📦 **Matière(s) active(s)** : Sulfentrazone
- 📦 **Emballage** : 4 x 3,79 L bidons par caisse
- 🔄 **Rotation des cultures**

Intervalle de rotation	Culture
En tout temps	Brocoli, chou, chou-fleur, pois chiches, féverole (fève des marais), pois des champs, lin, raifort, pommes de terre, soya, tournesol, tomates (transplants)
4 mois	Blé d'hiver
12 mois	Luzerne, orge, canola, maïs de grande culture, blé de printemps et blé dur (dose élevée)
24 mois	Maïs sucré et maïs à éclater, lentilles, sorgho
En tout temps	Moutarde blanche (faible dose seulement) blé de printemps et blé dur (faible dose seulement)

Mauvaises herbes supprimées et renseignements sur l'application			
Mauvaises herbes	Dose	Moment d'application	Renseignements sur l'application
Gaillet gratteron Kochia Soude roulante <sup>1</sup>	43 acres/bidon (89 mL/acre)	Appliquer en présemis ou en prélevée (jusqu'à 3 jours suivant le semis).	<p>Une application précoce (présemis) augmente le potentiel d'activation avec le concours des précipitations printanières. Considérer la pulvérisation en post-semis (prélevée) en cas de fort bouleversement du sol.</p> <p>Un minimum de 10 gal/acre (100 L/ha) fournit une meilleure couverture uniforme des sols avec des gouttelettes de taille moyenne à grosse.</p> <p>Pour mieux supprimer les feuilles larges, mélanger en réservoir avec la métribuzine ou l'imazéthapyr ou l'herbicide Express<sup>®</sup> SG. Pour supprimer les mauvaises herbes graminées, mélanger en réservoir avec l'herbicide Focus<sup>®</sup>, Boundary<sup>®</sup> LQD, ou Conquest<sup>®</sup> LQ.</p> <p>Ne pas appliquer l'herbicide Authority<sup>®</sup> 480 sur des champs traités avec des produits contenant de la sulfentrazone l'année précédente.</p> <p>Ne pas appliquer l'herbicide Authority<sup>®</sup> 480 (ou tout autre produit contenant de la sulfentrazone) dans une culture de blé de printemps si une application d'herbicide Focus<sup>®</sup> (ou de tout autre produit contenant de la pyroxasulfone) a été effectuée au cours de l'automne précédent.</p> <p>Ne pas appliquer sur des sols classés comme des sols à texture grossière.</p> <p>Ne pas appliquer dans tout type de sol dont la teneur en matière organique est inférieure à 1 % ou supérieure à 6 %.</p> <p>Ne pas utiliser dans des sols dont le pH est de 7,8 ou plus.</p>
Gaillet gratteron <sup>1</sup> Séneçon vulgaire Pourpier potager Amarante rugueuse Morelle noire de l'Est Kochia à balais Chénopode blanc Digitaire sanguine Amarante de Powell Amarante à racine rouge Soude roulante <sup>1</sup> Digitaire astringente Renouée liseron Oxalide d'Europe	32 acres/bidon (118 mL/acre)		

<sup>1</sup>Répression

Excellent désherbage en prélevée

38 jours après l'application



61 jours après l'application



Témoin non traité

Herbicide Authority<sup>®</sup> 480; 118 mL/acre (292 mL/ha)  
+ Boundary<sup>®</sup> LQD ; 1,0 L/acre (2,5 L/ha)

Photos prises à Bright (Ont.)





# AUTHORITY<sup>®</sup>

## SUPRÊME

HERBICIDE

## Votre prochaine ligne de défense contre les graminées et les feuilles larges et contre la résistance

- Suppression prolongée des mauvaises herbes graminées et à feuilles larges en présemis/ prélevée pour le soya, les pois des champs, le tournesol, les pois chiches et les conifères cultivés en champs (y compris les arbres de Noël)
- Performance constante contre les mauvaises herbes difficiles à supprimer
- Plusieurs choix de doses : dose d'épandage plus faible sur le soya tolérant aux herbicides pour la suppression des mauvaises herbes au moment critique du début de saison ou dose plus élevée pour une suppression prolongée des mauvaises herbes
- Plusieurs modes d'action pour gérer la résistance

**🌿 Cultures :** Soya, pois de grande culture (pois des champs), tournesol, pois chiches et conifères cultivés en champs (y compris les arbres de Noël)

**🧪 Groupes d'herbicides :** Groupes 14 et 15

**🕒 Matière(s) active(s) :** Sulfentrazone, pyroxasulfone

**📦 Emballage :** 2 bidons de 8 L par caisse

**🔄 Rotation des cultures**

Intervalle de rotation	Culture
En tout temps	Soya, pois chiches, tournesol, pois de grande culture
4 mois	Blé d'hiver
12 mois	Orge, canola, maïs de grande culture, moutarde, avoine, blé de printemps et blé dur, tournesols
24 mois	Lentilles
36 mois	Betterave à sucre

### Suppression des mauvaises herbes à feuilles larges et graminées



Témoin non traité



Herbicide Authority<sup>®</sup> Suprême; 202 mL/acre

51 jours après l'application

Photos prises à Bright (Ont.)



# AUTHORITY<sup>®</sup>

## SUPRÊME

HERBICIDE



### Mauvaises herbes supprimées et renseignements sur l'application

Mauvaises herbes	Dose	Moment d'application	Renseignements sur l'application
<p><b>Graminées</b>            Echinochloa pied-de-coq            Brome (des toits, du Japon)            Digitaires (sanguine, astringente)            Sétaires (verte, glauque, géante)            Panic capillaire            Folle avoine<sup>1</sup></p> <p><b>Feuilles larges</b>            Gaillet gratteron            Sénéçon vulgaire            Pourpier potager            Petite herbe à poux<sup>1</sup>            Amarante rugueuse            Saponaire des vaches            Morelle noire de l'Est            Kochia à balais            Chénopode blanc            Amarantes (à racine rouge, de Powell, de Palmer)            Soude roulante            Tabouret des champs            Renouée liseron            Moutarde des champs<sup>1</sup>            Oxalide d'Europe</p>	<p><b>Traitement préparatoire</b>            (suppression tôt en saison seulement)            50 acres/bidon            (162 mL/acre)</p> <p><b>Suppression prolongée</b>            40 acres/bidon            (202 mL/acre)            (texture moyenne, M.O. 1,5-3 %)</p> <p>33 acres/bidon            (243 mL/acre)            (texture moyenne-fine, M.O. 3-6 %)</p>	<p>Appliquer en présemis ou en prélevée (jusqu'à 3 jours suivant le semis).</p>	<p>Une application effectuée tôt (présemis) augmente le potentiel d'activation avec le concours des précipitations printanières. Considérer la pulvérisation en post-semis (prélevée) en cas de fort bouleversement du sol. Un minimum de 10 gal/acre (100 L/ha) fournit une meilleure couverture uniforme des sols avec des gouttelettes de taille moyenne à grosse.</p> <p>L'herbicide Authority<sup>®</sup> Suprême peut être appliqué seul ou en mélange avec un ou plusieurs produits herbicides, en autant que les étiquettes des produits ajoutés au mélange n'interdisent pas de tels mélanges. L'herbicide Authority<sup>®</sup> Suprême peut être mélangé en réservoir selon les doses de glyphosate prescrites sur l'étiquette (qui sont homologuées pour les mêmes utilisations).</p> <p>Veuillez vous référer à la Politique de FMC sur les mélanges en réservoir à la page 83.</p> <p>NE PAS appliquer l'herbicide Authority Suprême aux champs ayant été traités l'année précédente avec l'herbicide Authority<sup>®</sup> 480 ou l'herbicide Authority Suprême ou tout autre produit contenant de la sulfentrazone.</p> <p>Ne pas appliquer sur un sol à texture grossière.</p> <p>Ne pas utiliser sur les sols de tourbe ou de terre noire.</p> <p>Ne pas appliquer sur tout type de sol dont la teneur en matière organique est inférieure à 1,5 % ou supérieure à 6 %.</p> <p>Ne pas utiliser sur les sols dont le pH est de 7,8 ou plus.</p>
<p>Suppression de la prêle dans les conifères cultivés en champs (y compris les arbres de Noël)</p>	<p>20 acres/bidon            408 mL/acre</p>	<p>Avant la levée des prêles, appliquer dès que le sol dégele.</p>	<p>Non recommandé pour une pulvérisation généralisée au-dessus de la tête des arbres, s'en tenir à des pulvérisations dirigées (application en bande).</p> <p>Maximum d'une application par saison.</p> <p>Des essais sur un petit nombre de plantes détermineront la pertinence d'une application généralisée. Avant de traiter toute la culture, examiner les plantes soumises aux essais pendant 4 à 8 semaines pour détecter d'éventuels symptômes de phytotoxicité.</p>

<sup>1</sup>Répression



## Supprime systématiquement vos feuilles larges les plus coriaces grâce à plusieurs modes d'action

- Supprime un large éventail de mauvaises herbes problématiques, dont la stellaire moyenne, la petite herbe à poux, le pissenlit, le chénopode blanc, le laiteron des champs, la vesce jargeau et les amarantes, et réprime également le chardon des champs, la carotte sauvage et d'autres mauvaises herbes.
- N'endommage pas la culture et présente une flexibilité remarquable en matière de réensemencement l'année suivante
- Grâce aux granules solubles de Solumax<sup>®</sup>, assure une suppression efficace et constante des mauvaises herbes et facilite aussi le nettoyage plus uniforme du pulvérisateur pour réduire le risque à l'égard d'autres cultures qui seront traitées par la suite.

🌾 **Cultures** : Blé (d'hiver, de printemps, dur), orge de printemps, avoine

🧪 **Groupes d'herbicides** : Groupes 2 et 4

📄 **Matière(s) active(s)** : Thifensulfuron-méthyle, tribénuron-méthyle, fluroxypyr et MCPA ester

📦 **Emballage** : Caisse - 486 g + 3,4 L + 7,6 L (une caisse permet de traiter 40 acres)

🔄 **Rotation des cultures** : Les cultures suivantes peuvent être ensesmençées l'année suivante : luzerne, orge, canola, maïs, haricots secs, fèves (fèves des marais), lin, graminées fourragères, lentilles, moutarde, avoine, pois, pommes de terre, seigle, soya, betteraves à sucre, tournesol et blé.

### Mauvaises herbes supprimées et renseignements sur l'application

Culture	Mauvaises herbes	Dose	Moment d'application
Blé (d'hiver, de printemps, dur), orge de printemps, avoine	Chardon des champs <sup>1</sup> Gailllet gratteron (stade de 1 à 9 verticilles) Stellaire moyenne (1-6 feuilles) Petite herbe à poux (jusqu'à 10 cm de haut) Saponaire des vaches Pissenlit (rosettes du printemps et d'automne jusqu'à 15 cm) Sagesse-des-chirurgiens Ortie royale (1-8 feuilles) Kochia à balais (jusqu'à 10 cm de haut) Chénopode blanc Crépis des toits Silène noctiflore Laiteron des champs Amarante à racine rouge Mauve à feuilles rondes (1-5 feuilles) Soude roulante Matricaire inodore Bourse-à-pasteur (jusqu'à 20 cm de haut) Renouées (scabre, persicaire) Tabouret des champs Bec-de-grue à feuilles de ciguë (1-6 feuilles) vesce jargeau (jusqu'à 15 cm de haut) Lychnide blanche Renouée liseron Carotte sauvage <sup>1</sup> (jusqu'à 15 cm) Moutarde des champs Canola spontané (2-4 feuilles) Lin spontané (jusqu'à 12 cm de haut)	40 acres/bidon Ajouter un agent tensioactif non ionique homologué à raison de 2 L par 1000 L de solution à pulvériser (0,2 % vol/vol). Lorsque mélangé en réservoir avec un graminicide, utiliser l'agent tensioactif fourni avec ce produit. Ne pas utiliser d'autre agent tensioactif à moins que ce soit indiqué sur l'étiquette.	Blé de printemps, orge et avoine – 3 feuilles jusqu'au stade d'élongation de la tige. Blé d'hiver – stade de 3 talles jusqu'à un peu avant la feuille étendard.  Volume d'eau minimum de 5 gal/acre (50 L/ha) recommandé.

## Herbicide Barricade<sup>®</sup> M sur le pissenlit



16 JAA



47 JAA

## Herbicide Barricade<sup>®</sup> M sur la carotte sauvage



Témoin non traité



42 JAA

## Herbicide Barricade<sup>®</sup> M sur le chardon des champs



16 JAA



47 JAA



## Suppression des graminées et feuilles larges dans diverses cultures horticoles

- Suspension en microcapsules (MC)
  - Suppression des mauvaises herbes graminées et à feuilles larges dans les cultures de citrouilles de transformation, de courges et de cucurbitacées
  - Excellent produit d'association pour mélange en réservoir
  - Efficace dans les cas de travail du sol conventionnel, de travail du sol réduit et de semis direct
- 🌱 Cultures :** Soya, concombres de grande culture, melons, courges, poivrons, citrouilles de transformation, coriandre, patates douces de grande culture, canola et asperge
- 🏠 Groupe d'herbicides :** Groupe 13
- 🕒 Matière(s) active(s) :** Clomazone
- 📦 Emballage :** 2 bidons de 5,4 L par caisse
- 🔄 Rotation des cultures**

Intervalle de rotation	Culture	Dose d'herbicide Command® 360 ME
En tout temps	Soya, canola de printemps, moutarde, caméline	101-134 mL/acre
4 mois	Blé d'hiver	
Printemps suivant	Haricots (blancs, communs, verts), maïs (de grande culture, sucré), pois, poivrons (plants à repiquer, mottes), brocoli (plants à repiquer, mottes), concombres, melons, citrouilles, courges, pommes de terre, blé de printemps, blé dur, orge de printemps, avoine, lentilles	
En tout temps	Soya	316-951 mL/acre
Printemps suivant	Haricots (blancs, communs, verts), maïs (de grande culture, sucré), pois, poivrons (plants à repiquer, mottes), brocoli (plants à repiquer, mottes), concombres, melons, citrouilles, courges, pommes de terre, canola de printemps, blé de printemps	
16 mois	Toutes les autres cultures	

### Mauvaises herbes supprimées et renseignements sur l'application

Culture	Mauvaises herbes	Dose	Moment d'application	Renseignements sur l'application
Soya, poivrons, asperge	Abutilon Chénopode blanc Renouée persicaire Morelle noire de l'Est Amarante à racine rouge <sup>2</sup> Petite herbe à poux <sup>2</sup> Échinochloa pied-de-coq Sétaires (verte, glauque <sup>1</sup> )	<b>Selon le type de sol</b> Léger : 627 mL/acre Moyen : 789 mL/acre Lourd : 951 mL/acre	Soya – traiter entre le semis et la levée du soya Poivrons – traiter avant la transplantation et avant la levée des mauvaises herbes Asperges - traiter avant la levée des turions ou après la cueillette complète	Un volume d'eau minimal de 10 gal/acre (100 L/ha) est recommandé.

**Mauvaises herbes supprimées et renseignements sur l'application**

Culture	Mauvaises herbes	Dose	Moment d'application	Renseignements sur l'application
Coriandre, melons	Abutilon <sup>2</sup> Chénopode blanc <sup>2</sup> Échinochloa pied-de-coq <sup>2</sup>	316 mL/acre	Ne faire qu'une seule application au sol, en traitement de prélevée après le semis mais avant la levée des mauvaises herbes et de la culture.	Appliquer dans 10-40 gal/acre (100-375 L/ha) de solution de pulvérisation
Concombres, courges	Abutilon <sup>2</sup> Chénopode blanc <sup>2</sup> Échinochloa pied-de-coq <sup>2</sup>	316-474 mL/acre Utiliser une dose plus faible sur les sols légers (texture grossière) et une dose plus élevée sur des sols lourds (texture fine)	Ne faire qu'une seule application au sol, en traitement de prélevée après le semis et avant la levée de la culture des mauvaises herbes.	Appliquer dans 10-40 gal/acre (100-375 L/ha) de solution de pulvérisation
Patate douce	Abutilon Chénopode blanc Renouée persicaire Morelle noire de l'Est Amarante à racine rouge <sup>2</sup> Petite herbe à poux <sup>2</sup> Échinochloa pied-de-coq Sétaire verte Sétaire glauque <sup>2</sup>	627 mL/acre <sup>3</sup>	Ne faire qu'une seule application au sol, après la transplantation et avant la levée des mauvaises herbes	Appliquer dans un minimum de 10 gal/acre (100 L/ha) de solution de pulvérisation
Canola	Gaillet gratteron <sup>4</sup> Stellaire moyenne <sup>2</sup>	101-135 mL/acre (À 101 mL/acre, répression seulement)	Ne faire qu'une seule application au sol, avant de semer le canola et avant la levée des mauvaises herbes.	Appliquer dans un minimum de 10 gal/acre (100 L/ha) de solution de pulvérisation

<sup>1</sup> Supprimé seulement à la dose de 950 mL/acre d'herbicide Command<sup>®</sup> 360 ME lorsque non mélangé en réservoir

<sup>2</sup> Répression

<sup>3</sup> Sols à texture grossière (légers) : loam sableux

<sup>4</sup> Répression du gaillet gratteron à 101 mL/acre

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

## Supprime les mauvaises herbes jusqu'aux racines à l'automne, permettant ainsi un départ propre pour les cultures au printemps

- Trois modes d'action lorsque mélangé en réservoir avec du glyphosate
- Suppression améliorée des principales mauvaises herbes d'automne : pissenlit, vergerette du Canada<sup>1</sup>, chardon des champs<sup>1</sup> et tabouret des champs
- Activité systémique jusqu'à la racine; ainsi, les mauvaises herbes ne repoussent pas
- Peut également être appliqué au printemps si désiré

**🧪 Groupes d'herbicides :** 2, 4 et 9 lorsque mélangé en réservoir avec du glyphosate

**🕒 Matière(s) active(s) :** Tribénuron-méthyle, dicamba

**% Mélanges en réservoir homologués et reconnus :** Doit être mélangé en réservoir avec du glyphosate. Veuillez vous référer à la Politique de FMC sur les mélanges en réservoir à la page 83.

**🕒 Moment d'application :** Brûlage en présemis, jachère chimique et brûlage postrécolte

**🕒 Cultures et rotation :**

Moment d'application de l'herbicide Express® FX	Intervalle de rotation	Culture
Présemis	24 heures	Blé (de printemps, dur, d'hiver), orge, avoine
Présemis	Année suivante	Toute culture
Jachère chimique		Toute culture
Post-récolte		Canola, maïs, lentilles, avoine, orge de printemps, soya, blé (de printemps, dur), haricot blanc

### ? Renseignements sur l'application

**Doses et emballage :** 2 bidons de 1,86 kg par caisse (chaque bidon traite 40 acres)

**Agent tensioactif :** Aucun agent tensioactif additionnel n'est requis lorsque mélangé en réservoir avec 0,5 L/acre d'équivalent glyphosate

**Volume d'eau :** Un minimum de 5 gal US/acre (50 L/ha)

Mauvaises herbes supprimées (Herbicide Express® FX plus 0,5 L/acre d'équivalent glyphosate) <sup>†</sup> :		Stade
Vergerette du Canada Petite herbe à poux Kochia à balais (y compris les biotypes résistants aux Groupes 2 et 9)	Crépis des toits Matricaire inodore <sup>1</sup>	Jusqu'à 8 cm
Vergerette du Canada <sup>1</sup> (y compris les biotypes résistants au Groupe 9)	Carotte sauvage <sup>1</sup>	Jusqu'à 10 cm
Gaillet gratteron Pissenlit Brome des toits Sagesse-des-chirurgiens Sétaire géante Sétaire verte Ortie royale Renouée persicaire Chénopode blanc Ivraie de Perse Amarante à racine rouge	Soude roulante Tabouret des champs Vesce jargeau Orge spontanée Canola spontané (y compris les variétés tolérantes au glyphosate) Lin spontané Blé spontané Moutarde des champs Folle avoine	Jusqu'à 15 cm
Saponaire des vaches		Jusqu'à 3 feuilles
Stellaire moyenne	Renouée liseron	Jusqu'à 8 feuilles
Chardon des champs <sup>1</sup>	Lychnide blanc <sup>1</sup>	Rosette

<sup>1</sup> Répression.

<sup>†</sup> Formulation d'origine à 360 g/L.

Consultez l'étiquette de l'herbicide Express® FX pour obtenir le mode d'emploi complet.



## Améliorez votre brûlage de printemps et brûlez les mauvaises herbes jusqu'à la racine

- Permet de démarrer la saison de croissance sans mauvaises herbes
- Action systémique sur les mauvaises herbes pour une suppression complète des pousses jusqu'aux racines
- Le traitement d'automne ou de printemps permet de conserver toutes les possibilités pour un réensemencement flexible

**🕒 Moment d'application :** Traitements de brûlage au présemis, en jachère chimique et après la récolte.

**🧪 Groupe d'herbicides :** Groupe 2

**🎯 Matière(s) active(s) :** Tribénuron-méthyle

**📦 Emballage :** 8 bidons de 243 g par caisse (chaque bidon permet de traiter 40 acres.)

**% Mélanges en réservoir homologués et reconnus :**

L'herbicide Express® SG doit être mélangé en réservoir avec du glyphosate pour les applications en présemis, en jachère chimique et en postrécolte.

Herbicide Aim® EC + glyphosate et herbicide Authority® 480 + glyphosate. Se référer à l'étiquette pour les produits d'association mélangés en réservoir afin de connaître l'utilisation et les restrictions liées aux traitements particuliers. (Toujours suivre les indications les plus restrictives de l'étiquette ou des étiquettes.)

Veuillez vous référer à la Politique de FMC sur les mélanges en réservoir à la page 83.

**🔄 Cultures et rotation :**

Moment d'application de l'herbicide Express® SG	Intervalle de rotation	Culture
Application au printemps (présemis)	24 heures	Blé (de printemps, d'hiver, dur), orge, avoine, légumineuses* (haricots secs, soya, féveroles [fèves des marais], pois de grande culture, lupins, lentilles), luzerne*, trèfle (rouge et alsike)*, mélilot jaune*, brome* (inermes, des prés et hybride), phléole des prés*, fétuque* (rouge traçante, des prés, élevée), sainfoin cultivé*, agropyre* (à crête et à chaumes rudes), alpiste des Canaries
	2 mois	Canola, lin
	Année suivante	Toute autre culture
Application postrécolte (automne)	24 heures	Blé d'hiver
	Printemps suivant	Toutes les cultures mentionnées ci-dessus pour une application de printemps pendant 24 heures AINSI QUE : maïs de grande culture, canola, lin, pois chiches, lentilles, féverole (fève des marais).

\*Note : Les cultures de légumineuses et de fourrages peuvent être endommagées dans les sols dont la texture est grossière, à faible teneur en matière organique (moins de 3 %) ou dans des champs dont les sols sont variables, en zones graveleuses ou sableuses ou dans des monticules érodés. Éviter de semer des légumineuses dans des sols contenant plus de 50 % de sable.

Culture	Mauvaises herbes	Dose	Moment d'application	Renseignements sur l'application
Blé (de printemps, dur, d'hiver), orge de printemps, avoine, alpiste des Canaries et légumineuses** (y compris haricots secs, soya, féverole [fève des marais], pois de grande culture, lupins, pois chiches et lentilles), trèfle rouge, trèfle alsike, brome (inermes et des prés), phléole des prés, fétuque rouge traçante	Vergerette du Canada** (8 cm) Chardon des champs <sup>1</sup> (rosette) Petite herbe à poux Saponaire des vaches (3 feuilles) Stellaire moyenne (jusqu'à 8 feuilles) Pissenlit Brome des toits Sétaires (géante, verte) Sagesse-des-chirurgiens Ortie royale Kochia à balais Renouée persicaire Chénopode blanc Crépis des toits (8 cm) Ivraie de Perse Amarante à racine rouge Soude roulante Matricaire inodore <sup>1</sup> (8 cm) Tabouret des champs Vesce jargeau (jusqu'à 15 cm de haut) <sup>1</sup> Orge et blé spontanés Canola spontané Lin spontané Renouée liseron (3 feuilles) Carotte sauvage (jusqu'à 10 cm de haut) <sup>1</sup> Lychnide blanche <sup>1</sup> (rosette) Moutarde des champs Folle avoine	6 g/acre + 0,5 L/acre de glyphosate REL*	Présemis, jachère chimique et post-récolte	Un volume d'eau minimal de 5 gal US/acre (50 L/ha) est recommandé.
Tournesols tolérants au tribénuron	Chénopode blanc Renouée liseron <sup>1</sup>	Herbicide Express® SG à raison de 15 g/ha et adjuvant à pulvérisation Hasten® NT ou Hasten® NT ULTRA à raison de 0,5 % vol/vol OU un surfactant non ionique tel que Agral® 90 ou Ag-Surf® à raison de 0,2 % vol/vol	En culture : tournesols entre les stades de 2 et 8 feuilles	Un volume d'eau minimal de 5 gal US/acre (50 L/ha) est recommandé. Peut être mélangé en réservoir avec : Herbicide Express® SG à raison de 15 g/ha et herbicide Assure® Il selon les taux de l'étiquette et Merge® à raison de 0,5 à 1 % vol/vol ou SURE-MIX à raison de 0,5 % vol/vol.  Herbicide Express® SG à raison de 15 g/ha et Hasten® NT à raison de 0,5 % vol/vol et herbicide Poast Ultra liquide émulsifiable à raison de 0,47 L/ha.  Herbicide Express® SG à raison de 15 g/ha et Select, Centurion OU herbicide Shadow RTM à raison de 0,19 L/ha et adjuvant Amigo® à raison de 1 % vol/vol

Culture	Mauvaises herbes	Dose	Moment d'application	Renseignements sur l'application
Pâturages et parcours naturels	Crépis des toits Renoncule âcre (bouton-d'or)	6 g/acre + agent tensioactif non ionique à raison de 0,2 % vol/vol	En culture	Un volume d'eau minimal de 5 gal US/acre (50 L/ha) est recommandé.
	Les mauvaises herbes mentionnées ci-dessus ainsi que : Tanaisie vulgaire Pissenlit Lychnide blanche	12 g/acre + agent tensioactif non ionique à raison de 0,2 % vol/vol		

<sup>1</sup> Répression

\* REL – Préparation originale @ 365 g de glyphosate par litre. Peut être mélangé en réservoir avec le glyphosate de son choix

\*\* Ne supprimera pas la vergerette du Canada résistante aux Groupes 2 et 9

\*\*\* Suppression des mauvaises herbes graminées avec la portion glyphosate du mélange en réservoir. Toutes les mauvaises herbes jusqu'à 15 cm de hauteur sauf indication contraire.

\*\*\*\* Lors des applications en prélevée au printemps, les CULTURES DE LÉGUMINEUSES peuvent être endommagées dans les sols dont la texture est grossière, pauvres en matière organique (moins de 3 %) ou dans des champs dont les sols sont variables, en zones graveleuses ou sableuses ou dans des monticules érodés.

## Herbicide Express<sup>®</sup> SG sur le pissenlit Application à l'automne 2018 – Photos prises au printemps 2019



**Non traité**



**Herbicide Express<sup>®</sup> SG (6 g/acre) +  
glyphosate à forte charge  
(1 L équivalent de Roundup/acre)**

Emplacement : Bright (Ont.)



## Suppression supérieure et prolongée en prélevée des graminées, et activité efficace contre les feuilles larges

- Ce produit est préformulé avec deux matières actives. Il supprime les mauvaises herbes graminées de manière prolongée et agit efficacement sur plusieurs mauvaises herbes à feuilles larges.
- Solution idéale en présemis et prélevée pour lutter contre la résistance des mauvaises herbes et maximiser le rendement
- Se mélange facilement en réservoir à d'autres produits pour obtenir une suppression à spectre élargi
- 🌿 **Cultures** : Maïs de grande culture, pois de grande culture, soya, tournesols, blé (de printemps et d'hiver, excluant le blé dur) et lentilles
- 🕒 **Moment d'application** : L'herbicide Focus<sup>®</sup> peut être appliqué en présemis ou en prélevée. Pour être activé, Focus nécessite un minimum de ½ po d'humidité reçue en un seul coup. Les semences de blé et de maïs devraient être mises en terre à une profondeur minimale de 2,5 cm; pour le soya, la profondeur minimale devrait être de 4 cm.
- 🧑‍🌾 **Groupes d'herbicides** : Groupes 14 et 15
- 🔍 **Matière(s) active(s)** : Pyroxasulfone, carfentrazone-éthyle
- 📦 **Emballage** : 4 bidons de 4,5 L par caisse
- 🔄 **Rotation des cultures**

Intervalle de rotation	Culture
En tout temps	Maïs de grande culture, soya, blé (d'hiver et de printemps, excluant le blé dur), pois de grande culture, tournesol et lentilles
12 mois	Pois chiches, lin, carthame, orge, canola, moutarde, avoine et blé dur
24 mois	Betteraves à sucre

En l'absence d'une humidité du sol adéquate ou normale en raison d'une sécheresse après l'application de l'herbicide Focus<sup>®</sup>, l'intervalle minimal entre les cultures de rotation décrit ci-dessus doit être prolongé d'une année supplémentaire et un essai biologique représentatif du champ doit être effectué avec la culture de rotation potentielle et une humidité du sol suffisante pour déterminer la sensibilité de la culture à l'herbicide Focus<sup>®</sup>.

### Suppression des mauvaises herbes graminées 35 jours après l'application



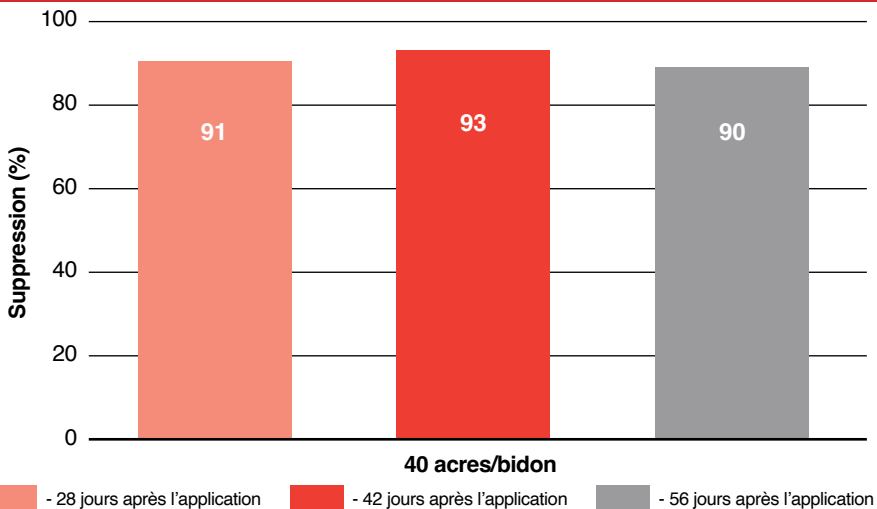
Photos prises à Rockwood (Ont.)

### Mauvaises herbes supprimées et renseignements sur l'application

Culture	Mauvaises herbes	Dose	Moment d'application	Renseignements sur l'application
Maïs de grande culture, soja, blé (de printemps et d'hiver), lentilles, pois de grande culture et tournesols	<p><b>Graminées annuelles</b></p> <p>Folle avoine<sup>1</sup> Sétaires (verte, glauque, géante<sup>1</sup>) Orge queue-d'écureuil<sup>1</sup> Échinochloa pied-de-coq Brome des toits Brome du Japon Ray-grass d'Italie Digitaire sanguine Pâturin annuel</p> <p><b>Feuilles larges annuelles</b></p> <p>Amarantes (de Powell, à racine rouge) Gaillard gratteron Amarante rugueuse Tabouret des champs<sup>1</sup> Abutilon Vélar fausse-giroflée Kochia à balais<sup>1</sup> Chénopode blanc<sup>1</sup> Renouée liseron<sup>1</sup> Moutarde des champs<sup>1</sup> Morelle noire de l'Est</p>	<p><b>Traitement initial</b> (suppression tôt en saison seulement) 50 acres/bidon (91 mL/acre)</p> <p><b>Traitements résiduels</b> 40 acres/bidon (113 mL/acre) (textures grossière/moyenne, M.O. : 1-3 %)</p> <p>33 acres/bidon (136 mL/acre) (textures moyenne-fine/fine, M.O. : &gt;3-7 %)</p>	Appliquer en présemis ou en prélevée (jusqu'à 3 jours suivant le semis).	<p>N'appliquer qu'en présemis lorsque de l'équipement de semis à faible perturbation est utilisé et qui ne déplace pas la terre sur les côtés.</p> <p>Volume d'eau minimal de 10 gal/acre (100 L/ha).</p> <p>Selon la culture, l'herbicide Focus<sup>®</sup> est compatible avec l'atrazine, l'herbicide Authority<sup>®</sup> 480, le glyphosate, la métribuzine et l'imazéthapyr.</p> <p>Mélanger en réservoir l'herbicide Focus<sup>®</sup> en combinaison avec l'herbicide Express<sup>®</sup> SG et du glyphosate pour une application en prélevée en vue de supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges et les graminées dans le blé, le soja et les pois de grande culture.</p> <p>Veuillez vous référer à la Politique de FMC sur les mélanges en réservoir à la page 83.</p>

<sup>1</sup>Répression


### Suppression de la sétaire verte en Ontario (2011-2014)




## Emballage nouveau, plus pratique

- Maîtrise démontrée lors d'études des mauvaises herbes à feuilles larges dans le canola, le tournesol et le rutabaga laurentien

- Suppression de la moutarde des champs

 **Cultures** : Tournesol, canola, rutabaga laurentien

 **Groupe d'herbicides** : Groupe 2

 **Matière(s) active(s)** : Éthametsulfuron-méthyle

 **Emballage** : 8 bidons de 320 g par caisse

 **Moment d'application** :

**Canola (ensemencé au printemps)** : Du stade de la 2<sup>e</sup> feuille au début de la montée en graine

**Tournesol** : Stade de la 2<sup>e</sup> à la 8<sup>e</sup> feuille

**Mauvaises herbes** : Appliquer tôt, lorsque les mauvaises herbes sont petites et en croissance active

 **Renseignements sur l'application** :

**Doses** : Voir les tableaux ci-dessous. Effectuer une seule application par saison de croissance.

**Agent tensioactif** : Ajouter un agent tensioactif non ionique homologué à raison de 2 L pour 1000 L de solution de pulvérisation (0,2 % v/v).

**Volume d'eau** : 10 gal US/acre (100 L/ha)

Région	Doses	Mauvaises herbes supprimées	Réensemencement*
<b>Canola (ensemencé au printemps)</b>			
Sud de l'Ontario	6 g/acre	Moutarde des champs (du stade du cotylédon à celui de la 6 <sup>e</sup> feuille)	Même année que le traitement : blé d'hiver 10 mois : soya, blé de printemps, orge, avoine
Québec et les Maritimes			Même année que le traitement : blé d'hiver 10 mois : blé de printemps, orge, avoine
Vallée de l'Okanagan et vallée Creston (Colombie-Britannique)	8 g/acre	Sagesse-des-chirurgiens (jeunes pousses printanières), renouée scabre, ortie royale, moutarde des champs, tabouret des champs <sup>1</sup>	10 mois : blé de printemps, orge, avoine
	12 g/acre	Sagesse-des-chirurgiens (jeunes pousses printanières), renouée scabre, ortie royale, moutarde des champs, tabouret des champs et amarante à racine rouge <sup>1</sup>	

<sup>1</sup> Répression

\* Consulter l'étiquette pour des informations supplémentaires sur le réensemencement.

Ne pas récolter le canola moins de 60 jours après le traitement.

<b>Tournesol</b>			
Canada	8 g/acre	Sagesse-des-chirurgiens (jeunes pousses printanières), renouée scabre, ortie royale, moutarde des champs, tabouret des champs <sup>1</sup>	10 mois : blé de printemps, orge, avoine
	12 g/acre	Sagesse-des-chirurgiens (jeunes pousses printanières), renouée scabre, ortie royale, moutarde des champs, tabouret des champs et amarante à racine rouge <sup>1</sup>	

<sup>1</sup> Répression

Ne pas récolter le tournesol moins de 60 jours après le traitement.

<b>Rutabaga laurentien</b>			
Canada	6 g/acre	Moutarde des champs (du stade du cotylédon à celui de la 6 <sup>e</sup> feuille)	Même année que le traitement : blé d'hiver 10 mois : soya, blé de printemps, orge, avoine

Ne pas récolter le rutabaga laurentien moins de 45 jours après le traitement.

Consulter l'étiquette de l'herbicide Muster® pour le mode d'emploi complet.



## Suppression sélective des feuilles larges dans le soya et les tomates de champ

- Emballage nouveau, plus pratique
- Produit leader reconnu pour supprimer le chénopode blanc en postlevée
- Grâce aux granules solubles de Solumax®, il assure une suppression efficace et constante des mauvaises herbes et facilite aussi le nettoyage plus uniforme du pulvérisateur pour réduire le risque à l'égard d'autres cultures qui seront traitées par la suite.

**Cultures :** Soya, tomates de champ, caméline (SES1154HR tolérante au thifensulfuron-méthyle)

**Groupe d'herbicides :** Groupe 2

**Matière(s) active(s) :** Thifensulfuron-méthyle

**Emballage :** 8 bidons de 240 g par caisse (chaque bidon permet de traiter de 50 à 72 acres)


**Rotation des cultures :** N'importe quelle culture l'année suivante

### Mauvaises herbes supprimées et renseignements sur l'application

Culture	Mauvaises herbes	Dose	Moment d'application	Renseignements sur l'application
Soya, tomates de champ	Renouée persicaire Amarante à racine rouge Moutarde des champs	3,3 g/acre + agent tensioactif non ionique	<p><b>Soya :</b> Appliquer en postlevée à partir de la première feuille trifoliée pleinement déployée jusqu'avant le début de la floraison. Cibler les mauvaises herbes lorsqu'elles sont petites.</p> <p><b>Tomates :</b> Appliquer en postlevée 3 semaines après la transplantation en champ. La hauteur et la largeur des mauvaises herbes ne devraient pas dépasser 10 cm (4 po). Les mauvaises herbes qui émergeront après le traitement ne seront pas supprimées. Étant donné que la tolérance des variétés à l'herbicide diffère de l'une à l'autre, limiter la première pulvérisation de l'herbicide Pinnacle® SG à une petite surface pour chaque variété avant de traiter un champ au complet.</p>	<p><b>Soya :</b> Ajouter un agent tensioactif non ionique homologué tel qu'Agral® 90 ou Ag-Surf® à raison de 1 L par 1000 L de solution à pulvériser (0,1 % vol/vol). Pour mieux supprimer l'abutilon de manière plus uniforme, ajouter une solution à 28 % d'azote à raison de 4 L par 100 L de solution à pulvériser (4 % vol/vol).</p> <p><b>Tomates :</b> Ajouter un agent tensioactif non ionique homologué (Agral® 90 seulement) à raison de 2,0 L par 1000 L de solution à pulvériser (0,2 % vol/vol). Pour cibler un plus grand spectre de mauvaises herbes, appliquer un mélange en réservoir d'herbicide Prism® et d'herbicide Pinnacle® SG 3 semaines après que les tomates de transformation aient été transplantées.</p>
	Renouée persicaire Chénopode blanc Amarante à racine rouge Abutilon Moutarde des champs	4,8 g/acre + agent tensioactif non ionique		
Utilisation seulement sur la caméline tolérante (SES1154HR) au thifensulfuron-méthyle	Renouée persicaire Chénopode blanc Amarante à racine rouge Abutilon Moutarde des champs	4,8 g/acre + agent tensioactif non ionique	Appliquer après l'établissement de la caméline et jusqu'à 60 jours avant la récolte, sur les jeunes mauvaises herbes en pleine croissance dont la hauteur ou le diamètre ne dépasse pas 10 cm. Les mauvaises herbes qui émergeront après le traitement ne seront pas supprimées. Ne pas effectuer plus d'une application par année sur la caméline tolérante au thifensulfuron-méthyle.	Ajouter un agent tensioactif non ionique homologué (Ag-Surf®, Agral® 90 ou Citowett® Plus) à raison de 1 L par 1000 L de solution à pulvériser (0,1 % vol/vol) OU un concentré d'huile pour cultures (tel que Sure-Mix® à raison de 0,5 L par 100 L de solution à pulvériser (0,5 % vol/vol) OU Assist® à raison de 1 à 2 L par hectare. Utiliser un volume de pulvérisation minimal de 100 L/ha. Ne pas appliquer par voie aérienne.


## Suppression éprouvée des feuilles larges annuelles et vivaces


- Suppression d'un large spectre de mauvaises herbes à feuilles larges, y compris des mauvaises herbes problématiques, comme le pissenlit, le chénopode blanc, la stellaire moyenne et l'amarante à racine rouge. Répression du laiteron des champs et du chardon des champs.
- Deux modes d'action pour une gestion efficace de la résistance
- Grâce aux granules solubles Solumax<sup>®</sup>, cet herbicide assure une suppression efficace et constante des mauvaises herbes et facilite aussi le nettoyage plus uniforme du pulvérisateur pour réduire le risque à l'égard d'autres cultures qui seront traitées par la suite.

 **Cultures** : Orge, avoine, blé de printemps, blé d'hiver, blé dur

 **Groupes d'herbicides** : Groupes 2 et 4

 **Matière(s) active(s)** : Tribénuron-méthyle, thifensulfuron-méthyle et MCPA ester

 **Emballage** : Une caisse – 486 g + 7,6 L (une caisse permet de traiter 40 acres)

 **Rotation des cultures** : N'importe quelle culture l'année suivante

### Mauvaises herbes supprimées et renseignements sur l'application

Culture	Mauvaises herbes	Dose	Moment d'application	Renseignements sur l'application
Orge, avoine, blé dur, blé de printemps, blé d'hiver (qui ne sont pas contre-ensemencés de légumineuses ou de graminées)	Neslie paniculée Chardon des champs <sup>1</sup> Stellaire moyenne (1-6 feuilles) Gaillet gratteron <sup>1</sup> (1-3 verticilles) Séneçon vulgaire Spargoute des champs Saponaire des vaches Pissenlit (rosettes de printemps et d'automne; diamètre < 15 cm) Sagesse-des-chirurgiens Renouée scabre Ortie royale Kochia à balais (sauf les biotypes résistants au Groupe 2) Renouée persicaire Chénopode blanc Crépis des toits Amarante à racine rouge Mauve à feuilles rondes <sup>1</sup> Soude roulante Matricaire inodore <sup>1</sup> Bourse-à-pasteur Laiteron des champs <sup>1</sup> Tabouret des champs Bec-de-grue à feuilles de ciguë <sup>1</sup> (2-6 feuilles) Sarrasin de Tartarie Linaira vulgaire <sup>1</sup> Canola spontané (tous les types) Tournesol spontané (sauf les tournesols ExpressSun <sup>®</sup> ) Renouée liseron (jusqu'au stade de 5 feuilles) Moutarde des champs	40 acres/ bidon (12 g d'herbicide Refine <sup>®</sup> SG/ acre + 190 mL de MCPA ester 600/acre)  Ajouter un agent tensioactif non ionique homologué, comme Agral <sup>®</sup> 90 ou Ag- Surf <sup>®</sup> à raison de 2 L/1000 L de solution à pulvériser (0,2 % vol/vol).	Peut être appliqué de façon sécuritaire à partir du stade de 3 feuilles jusqu'avant le stade de croissance de la feuille étendard de la culture.	<b>Chardon des champs</b> : Appliquer lorsque la majorité des chardons ont émergé et sont en pleine croissance. Les chardons qui émergeront par la suite ne seront pas réprimés.  <b>Pissenlit</b> : La répression est optimale lorsque les pissenlits sont petits et en pleine croissance.  Un volume d'eau minimal de 5 gal/acre (50 L/ha) est recommandé.

<sup>1</sup>Répression

## Suppression fiable des feuilles larges

- L'un des produits les plus fiables sur le marché, qui agit sur les mauvaises herbes à feuilles larges comme le chénopode blanc, la stellaire moyenne et l'amarante à racine rouge
- Aucune restriction pour le réensemencement l'année suivant le traitement, ce qui donne de la flexibilité pour la culture suivante.
- Grâce aux granules solubles de Solumax®, il assure une suppression efficace et constante des mauvaises herbes et facilite aussi le nettoyage plus uniforme du pulvérisateur pour réduire le risque à l'égard d'autres cultures qui seront traitées par la suite.
- Large fenêtre d'application et très sécuritaire pour la culture
- 🚫 **Cultures** : Orge, avoine, blé de printemps, blé d'hiver, blé dur
- 🏠 **Groupe d'herbicides** : Groupe 2
- 🔍 **Matière(s) active(s)** : Tribénuron-méthyle, thifensulfuron-méthyle
- 📦 **Emballage** : 8 bidons de 486 g par caisse (chaque bidon permet de traiter 40 acres)
- 🔄 **Rotation des cultures** :

Intervalle de rotation	Culture
2 mois	Luzerne, canola, lin, lentilles
Année suivante	Aucune restriction pour la culture suivante

### Mauvaises herbes supprimées et renseignements sur l'application

Culture	Mauvaises herbes	Dose	Moment d'application	Renseignements sur l'application
Orge, avoine, blé dur, blé de printemps, blé d'hiver (qui ne sont pas contre-ensemencés de légumineuses ou de graminées)	Neslie paniculée Chardon des champs <sup>1</sup> Stellaire moyenne (1-6 feuilles) Gailllet gratteron <sup>1</sup> (1-3 verticilles) Séneçon vulgaire Spargoute des champs Saponaire des vaches Sagesse-des-chirurgiens Renouée scabre Ortie royale Kochia à balais (sauf les biotypes résistants au Groupe 2) Renouée persicaire Chénopode blanc Crépis des toits Amarante à racine rouge Mauve à feuilles rondes <sup>1</sup> Soude roulante Matricaire inodore <sup>1</sup> Bourse-à-pasteur Laiteron des champs <sup>1</sup> Tabouret des champs Bec-de-grue à feuilles de ciguë <sup>1</sup> (2-6 feuilles) Sarrasin de Tartarie Linaira vulgaire <sup>1</sup> (< 15 cm) Canola spontané (sauf le canola Clearfield®) Tournesol spontané (sauf les tournesols ExpressSun®) Renouée liseron (jusqu'au stade de 5 feuilles) Moutarde des champs	40 acres/bidon (12 g/acre)  Ajouter un agent tensioactif non ionique homologué, comme Agral® 90 ou Ag-Surf®, à raison de 2 L/1000 L de solution à pulvériser (0,2 % vol/vol).	Peut être appliqué de manière sécuritaire à partir du stade de 2 feuilles jusqu'au stade complété de la feuille étendard de la culture	Pour de meilleurs résultats, appliquer sur les jeunes mauvaises herbes en pleine croissance dont la hauteur ou le diamètre ne dépasse pas 10 cm à moins d'une spécification contraire. Une couverture complète des mauvaises herbes ciblées est essentielle. Mélanger en réservoir l'herbicide Refine® SG avec : • MCPA LV500 – amine ou ester, à raison de 0,33 L/acre jusqu'à 0,45 L/acre • 2,4-D LV500 – amine ou ester, à raison de 0,34 L/acre jusqu'à 0,44 L/acre <b>Petite herbe à poux :</b> Utiliser un minimum de 0,33 L/acre de MCPA LV500 ou un minimum de 0,34 L/acre de 2,4-D amine 500 pour la supprimer. <b>Renouée liseron :</b> En situation de stress environnemental, comme par temps sec, la suppression peut être réduite. Les plantes de bonne taille peuvent repousser après un traitement.



## Suppression des mauvaises herbes difficiles à maîtriser dans les bleuets

- 🌱 **Culture** : Bleuets nains
- 🌿 **Groupe d'herbicides** : Groupe 2
- 🕒 **Matière(s) active(s)** : Tribénuron-méthyle
- 📦 **Emballage** : 8 contenants de 160 g par caisse

### Mauvaises herbes supprimées et renseignements sur l'application

Culture	Mauvaises herbes	dose	Moment d'application	Renseignements sur l'application
Bleuets nains	Cornouiller du Canada (quatre-temps)	16 g/acre	Appliquer au printemps au cours de l'année de pousse végétative, lorsque la majorité des feuilles de plants de quatre-temps émergés se sont déployées pour former un angle de 45°, mais pas plus tard que lorsque les premières fleurs blanches sont visibles sur les plants les plus avancés OU, une application d'automne peut être effectuée de 1 à 4 semaines après la fin de la récolte.	Doit être appliqué avec un agent tensioactif non ionique homologué comme Agral® 90 à raison de 2 L par 1000 L de solution à pulvériser (0,2 % vol/vol).  Volume d'eau de 16-26 gal/acre (150-250 L/ha).  N'effectuer qu'une application par cycle de culture (2 ou 3 ans) au cours de l'année de pousse végétative.
	Fougère d'aigle Aulne rugueux Rosier sauvage Lysimaque thyrsoïde	Mélanger 0,25 g d'herbicide Spartan® par litre d'eau et appliquer en traitement localisé.	Un traitement localisé devrait être effectué au milieu de l'été, au cours de l'année de croissance végétative de la culture, sur le feuillage complètement développé de la fougère d'aigle et de la lysimaque thyrsoïde.  Le rosier sauvage et l'aulne rugueux peuvent aussi être supprimés par des applications effectuées en début d'automne. La pulvérisation directe de l'herbicide sur la culture peut entraîner un arrêt de croissance et une réduction des bourgeons à fruits.	Doit être appliqué avec un agent tensioactif non ionique homologué comme Agral® 90 à raison de 2 L par 1000 L de solution à pulvériser (0,2 % vol/vol). Appliquer suffisamment de solution pour mouiller complètement le feuillage des mauvaises herbes.

## Suppression des mauvaises herbes à feuilles larges dans les betteraves

- 🌱 **Cultures** : Betteraves à sucre, betteraves potagères, chicorée (Ontario seulement)
- 🧪 **Groupe d'herbicides** : Groupe 2
- 🕒 **Matière(s) active(s)** : Triflusulfuron-méthyle
- 📦 **Emballage** : 10 bidons de 117 g par caisse
- 🔄 **Rotation des cultures** :

Culture	Intervalle de rotation
Betteraves à sucre	30 jours en cas de ressemis
Blé d'hiver, blé de printemps, blé dur, orge	Ces cultures peuvent être semées l'année suivant l'application de l'herbicide UpBeet®.

### Mauvaises herbes supprimées et renseignements sur l'application

Culture	Mauvaises herbes	Dose	Moment d'application	Renseignements sur l'application
Betteraves à sucre	Abutilon (2 applications nécessaires)	14-28 g/acre  Ajouter un agent tensioactif non ionique homologué à raison de 2,5 L par 1000 L de solution à pulvériser (0,25 % vol/vol).	Appliquer en postlevée et avant le début de la floraison. Cibler les mauvaises lorsqu'elles sont petites	Doses d'application saisonnière maximales :  Betteraves à sucre – 40,5 g/acre  Betteraves potagères – 43,7 g/acre
	<b>Mélange en réservoir de l'herbicide UpBeet® + Betamix®</b>  Sétaire verte <sup>1</sup> Kochia à balais <sup>2</sup> Chénopode blanc Amarante à racine rouge Abutilon	14-28 g d'herbicide UpBeet®/acre + 0,7-1,4 L de Betamix®/acre	Effectuer 2 applications à 5-10 jours d'intervalle ou au moment de la germination des mauvaises herbes.	Chicorée – 28,3 g/acre  Utiliser un volume d'eau : 10-40 gal/acre (100-375 L/ha)  Pour cibler davantage de mauvaises herbes, appliquer un mélange d'herbicide UpBeet® + Betamix®. Aucun adjuvant additionnel n'est requis pour ce mélange.

<sup>1</sup> Répression

<sup>2</sup> Stade de rosette, diamètre < 2,5 cm et lorsque précédé par un traitement de présemis ou de prélevée









# Insecticide

Altacor® MaX .....	33
Beleaf® 50SG .....	38
Coragen® MaX.....	43
Cygon® 480-AG.....	48
Exirel® .....	52
Pounce® 384EC .....	63
Verimark® .....	70



# Insecticide

Altacor® MaX .....	33
Beleaf® 50SG .....	38
Coragen® MaX.....	43
Cygon® 480-AG.....	48
Exirel® .....	52
Pounce® 384EC .....	63
Verimark® .....	70



## 2 fois plus concentré que l'insecticide Altacor®, afin de maîtriser les insectes dans les pommes, les canneberges, les raisins et autres cultures fruitières

- Contient la matière active Rynaxypyr®, dont le mode d'action unique procure aux plantes une protection remarquable
- Activité résiduelle soutenue en tant qu'ovicide, ovolarvicide et larvicide jusqu'aux stades adultes
- Hautement concentré pour des doses d'emploi très faibles
- Faible impact sur certains organismes utiles
- 🍷 **Cultures** : Mûres et framboises, canneberges, petits fruits, raisins, fruits à pépins, fruits à noyaux, noix
- 🧪 **Groupe d'insecticides** : Groupe 28
- 🌿 **Matière(s) active(s)** : Chlorantraniliprole
- 📦 **Emballage** : 8 bidons de 510 g par caisse
- 🕒 **Délai de sécurité** : 12 heures

Ravageurs supprimés et renseignements sur l'application				
Culture	Ravageur	Dose	DAAR (jours)	Renseignements sur l'application Appliquer avec un volume de pulvérisation minimal de 50 gal/acre (450 L/ha)
Fruits à pépins : (Groupe 11) Pomme, pommier, poire, etc.	Mineuse marbrée Mineuse marbrée de l'Ouest ( <i>Phyllonorycter elmaella</i> )	30-44 g/acre	5	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Pour obtenir une suppression optimale, une couverture en profondeur est essentielle.
	Tordeuse orientale du pêcher	30-44 g/acre		Appliquer lors de l'éclosion des premiers œufs de la génération ciblée. Faire le suivi des populations en utilisant des pièges à phéromones et, au besoin, réappliquer 10 à 14 jours plus tard.
	Hoplocampe des pommes	30-44 g/acre		Appliquer au début de la chute des pétales et répéter lorsque nécessaire après la chute des pétales.
	Noctuelle des fruits verts	30-44 g/acre		Appliquer au stade du bouton rose. Répéter lorsque nécessaire au moment de la chute des pétales.
	Carpocapse de la pomme	30-44 g/acre		Pour supprimer la 1 <sup>re</sup> génération, appliquer avant l'éclosion des premiers œufs (80 à 110 degrés-jours Celsius après la pose du repère biologique (BIOFIX)). Faire le suivi des populations et appliquer à nouveau de 10 à 14 jours plus tard si nécessaire. Pour la 2 <sup>e</sup> génération, le moment propice à la première application dépend de l'éclosion des premiers œufs après la mise en place d'un nouveau BIOFIX. Faire le suivi des populations et appliquer à nouveau de 10 à 14 jours plus tard si nécessaire.
Enrouleuse triligée Pique-bouton du pommier Tordeuse à bandes rouges Tordeuse du bouton du pommier Tordeuse panachée	30-58 g/acre		Pour la suppression optimale du pique-bouton du pommier, de la tordeuse à bandes rouges, de la tordeuse du bouton du pommier et de la tordeuse (enrouleuse) panachée, appliquer lorsque les larves deviennent actives du stade du bouton rose jusqu'à la tombée des pétales.	

### Ravageurs supprimés et renseignements sur l'application

Culture	Ravageur	Dose	DAAR (jours)	Renseignements sur l'application Appliquer avec un volume de pulvérisation minimal de 50 gal/acre (450 L/ha)
Fruits à pépins : (Groupe 11) Pomme, pommier, poire, etc.	Sésie du pommier	58 g/acre	5	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale. Appliquer la dose spécifiée en pulvérisation destinée à mouiller les 60 cm inférieurs du tronc de l'arbre dès que les premiers signes d'activité alimentaire de la sésie du pommier sont perceptibles. Appliquer en pulvérisation d'été, à 25 % et 75 % de la ponte des œufs, c'est-à-dire à 200 et 375 degrés-jours (température de base de 10 °C), respectivement, après la première capture d'un mâle dans un piège à phéromone (Biofix). Utilisez un pistolet à main ou un pulvérisateur à dos à fort volume d'eau pour assurer une couverture complète des troncs d'arbre et des branches charpentières. Au besoin, réappliquer de 10 à 14 jours plus tard.
	Tordeuse à bandes obliques	30-58 g/acre		Pour supprimer des générations hivernantes, effectuer une application lorsque les larves ayant hiverné commencent à s'activer, à partir du stade de bouton rose jusqu'au stade de la chute des pétales. Pour les générations estivales, surveiller le vol des papillons adultes et effectuer une application lors de l'éclosion des premiers œufs (170-240 degrés-jours Celsius) après la première capture substantielle de papillons. Une nouvelle application environ 10 jours après la première peut être requise pour supprimer l'émergence prolongée des petites larves.
	Mouche de la pomme <sup>1</sup> Cicadelle blanche du pommier <sup>1</sup>	44-58 g/acre		Pour la répression optimale de la mouche de la pomme, commencer les applications dès que les mouches sont capturées dans le verger, et répéter 10 à 14 jours plus tard. Une troisième application peut être faite en 10-14 jours si des mouches sont encore capturées.
	Sésie du cornouiller	44-58 g/acre		Pulvériser la quantité spécifiée pour mouiller les premiers 60 cm de la base du tronc d'arbre au premier signe où la sésie du cornouiller commence à s'alimenter.
	Scarabée japonais <sup>1</sup>	58 g/acre		Appliquer dès que les premiers signes d'activité alimentaire sont observés. Au besoin, répéter dans les 10 à 14 jours suivants.
Raisins	Tordeuse de la vigne	30-58 g/acre	14	Commencer les applications après le début du vol des papillons et avant l'éclosion des œufs. Faire le suivi des populations et, au besoin, réappliquer de 7 à 10 jours plus tard.
	Noctuelle des arbres fruitiers	44-58 g/acre		Surveiller le développement des bourgeons et la présence de dommages causés par la noctuelle. Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Faire le suivi des populations et, au besoin, réappliquer de 7 à 10 jours plus tard.
	Scarabée japonais <sup>1</sup>	58 g/acre		Appliquer dès que les premiers signes d'activité alimentaire sont observés. Au besoin, répéter dans les 10 à 14 jours suivants.

<sup>1</sup>Répression

### Ravageurs supprimés et renseignements sur l'application

Culture	Ravageur	Dose	DAAR (jours)	Renseignements sur l'application Appliquer avec un volume de pulvérisation minimal de 50 gal/acre (450 L/ha)
Fruits à noyaux : (Groupe 12-09) Abricot, cerise, prune, nectarine, pêche, prune à pruneaux, cerise de Virginie, etc.	Tordeuse orientale du pêcher	44-58 g/acre	1	Appliquer à l'éclosion des premiers œufs de la génération ciblée. Faire le suivi des populations au moyen de pièges à phéromones et, au besoin, réappliquer de 7 à 10 jours plus tard.
	Petite mineuse du pêcher	44-58 g/acre		Pour les larves du printemps/qui ont passé l'hiver ou la première génération de larves d'été : appliquer dans les 7 jours suivant la première prise de papillons adultes mâles. Pour la seconde génération de larves d'été : poursuivre la surveillance afin de repérer la présence de papillons de deuxième génération jusqu'à la mi-août minimalement. Au besoin, effectuer une seconde application dans les 7 jours suivant la première prise de papillons adultes mâles.
	Trypète des cerises <sup>1</sup>	44-58 g/acre		Appliquer dès que des mouches sont détectées dans le verger et répéter dans les 10 à 14 jours.
	Tordeuse à bandes obliques	30-58 g/acre		Pour la suppression des générations hibernantes, faire le suivi de la population de larves au printemps et appliquer lorsque des larves ayant hiverné commencent à s'activer, du stade du bouton rose jusqu'à la chute des pétales. Pour les générations estivales, surveiller le vol des papillons adultes et appliquer à l'éclosion des premiers œufs (170 – 240 degrés jours Celsius) après la première prise substantielle de papillons. Une nouvelle application environ 10 jours après la première pourrait être requise.
	Enrouleuse trilignée Tordeuse à bandes rouges	30-58 g/acre		Appliquer à partir du stade du bouton rose jusqu'à la chute des pétales.
	Scarabée japonais <sup>1</sup>	58 g/acre		Appliquer dès que les premiers signes d'activité alimentaire sont observés. Au besoin, répéter dans les 10 à 14 jours suivants.
	Petit et grand perceurs du pêcher	44-58 g/acre	1	Pour une suppression optimale, appliquer dans les troncs d'arbres et sur les branches inférieures en pulvérisant à gros jet et à faible pression. Le volume de pulvérisation ne doit pas dépasser plus de 2 000 L/ha. Toujours s'assurer d'obtenir une couverture complète pour des résultats optimaux. Appliquer lors de l'éclosion des œufs avant que les larves ne pénètrent dans le tronc; ne pas traiter plus d'une fois tous les 10 jours. En cas de vol de papillons ou de ponte des œufs prolongés, des applications complémentaires peuvent être nécessaires.

<sup>1</sup> Répression



### Ravageurs supprimés et renseignements sur l'application

Culture	Ravageur	Dose	DAAR (jours)	Renseignements sur l'application Appliquer avec un volume de pulvérisation minimal de 50 gal/acre (450 L/ha)
Noix : (Groupe 14-11) Noisetier, etc.	Carpocapse de la pomme	30-44 g/acre	10	Pour la suppression de la première génération, appliquer avant l'éclosion des premiers œufs (80-110 degrés-jours Celsius après la pose du repère biologique BIOFIX). Faire le suivi des populations et réappliquer de 10 à 14 jours plus tard au besoin. Pour la 2 <sup>e</sup> génération, le moment pour la première application est basé sur l'éclosion des premiers œufs après la mise en place d'un nouveau BIOFIX. Faire le suivi des populations et appliquer à nouveau de 10 à 14 jours plus tard si nécessaire. Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale.
	Tordeuse à bandes obliques	30-58 g/acre		
	Enrouleuse trilignée	30-58 g/acre		
Petits fruits de plantes naines (Sous-groupe 13-07G)	Tordeuse à bandes obliques Enrouleuse trilignée Noctuelle des arbres fruitiers	44-58 g/acre	1	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Faire le suivi des populations et, au besoin, réappliquer au minimum 7 jours plus tard. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale.
	Scarabée japonais <sup>1</sup>	44-58 g/acre		
Mûres et framboises (Sous-groupe 13-07A)	Anneur du framboisier Rhizophage du framboisier	44-58 g/acre	3	Appliquer au premier stade larvaire, lorsque les insectes s'alimentent dans le cambium et avant qu'ils ne pénètrent dans les racines, la couronne ou les tiges.

<sup>1</sup> Répression

### Ravageurs supprimés et renseignements sur l'application

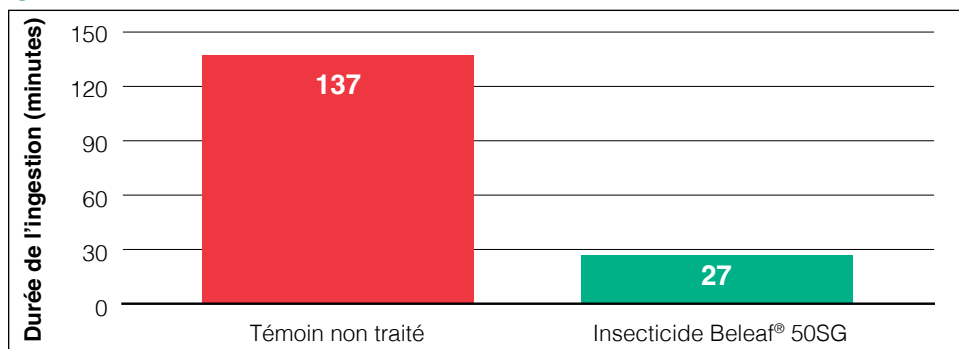
Culture	Ravageur	Dose	DAAR (jours)	Renseignements sur l'application Appliquer avec un volume de pulvérisation minimal de 50 gal/acre (450 L/ha)
Petits fruits (Sous-groupe 13-07B)	Pyrale des atocas Noctuelle des cerises Tordeuse à bandes obliques Enrouleuse trilignée Petit carpocapse de la pomme Tordeuse du bleuët Arpenteuse de l'airelle Scarabée japonais <sup>1</sup>	44-58 g/acre	1	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale. Effectuer le suivi des populations et réappliquer au minimum 7 jours plus tard si nécessaire. Une seule application pourrait ne pas supprimer la noctuelle des cerises ou la pyrale des atocas. L'application d'un deuxième traitement d'insecticide Altacor® MaX ou l'application ultérieure d'un produit antiparasitaire différent homologué pour cet usage pourrait être nécessaire.
	Canneberges	Pyrale des atocas Tordeuse soufrée Tordeuse des canneberges		
	Tordeuse soufrée Tordeuse des canneberges	58 g/acre		<p><b>Chimigation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 3000 L/ha</li> <li>- Ne pas faire plus de 2 applications par saison</li> <li>- Ne pas dépasser un total de 324 g d'Altacor® MaX par ha par saison</li> <li>- L'intervalle minimal entre les applications est de 7 jours.</li> </ul>

<sup>1</sup>Répression



## Suppression des pucerons dans les pommes de terre et autres cultures de fruits et de légumes

- Action unique empêchant les insectes de s'alimenter. Elle cible les parasites perceurs et suceurs de manière si efficace, que les insectes autant au stade immature qu'au stade adulte commencent à cesser de s'alimenter dans les 30 minutes suivant l'application.
- 🕒 **Cultures** : Pomme de terre, fraise, légumes-racines, fruits à pépins, fruits à noyaux, légumes-fruits, cultures de chou / légumes chinois, légumes-feuilles, luzerne cultivée pour la production de semences
- 🏠 **Groupe d'insecticides** : Groupe 29
- 🎯 **Matière(s) active(s)** : Flonicamide
- 📦 **Emballage** : 6 bidons de 0,68 gal par caisse
- 🕒 **Délai d'attente** : 12 heures



### Ravageurs supprimés et renseignements sur l'application

Culture	Ravageur	Dose	DAAR (jours)	Renseignements sur l'application
Légumes-feuilles du genre <i>Brassica</i> (Groupe 5-13) : brocoli, chou de Bruxelles, chou, chou-fleur, chou frisé, etc. Feuilles de <i>Brassica</i> (Groupe 4-13B) : Roquette, chou, pak choï, chou cavalier, chou frisé, cresson, etc.	Pucerons	49-65 g/acre	0	Augmenter les doses en cas d'infestations plus fortes par les insectes et/ou de feuillage dense. Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour assurer une bonne couverture; utiliser un minimum de 10 gal/acre (94 L/ha) lors d'une application terrestre. Respecter un minimum de 7 jours d'attente entre les applications. Ne pas appliquer plus de trois fois par année.  Appliquer lorsque les punaises ternes apparaissent pour la première fois dans le champ et avant que les populations n'atteignent des niveaux élevés. L'insecticide Beleaf® 50SG arrêtera rapidement l'alimentation des punaises ternes, mais il faudra peut-être plusieurs jours pour constater une réduction du nombre de punaises ternes.
	Punaise terne <sup>2</sup>	81 g/acre (3 applications) ou 121 g/acre (2 applications)		
Cucurbitacées (Groupe 9) : concombre, melon, cantaloup, citrouille, courges, melon d'eau, etc. Légumes-fruits (Groupe 8-09) : poivron, aubergine, tomate, okra, etc.	Pucerons	49-65 g/acre		

<sup>1</sup>Répression <sup>2</sup>Répression ou réduction des nombres

### Ravageurs supprimés et renseignements sur l'application

Culture	Ravageur	Dose	DAAR (jours)	Renseignements sur l'application
Légumes-feuilles (Groupe 4) : laitue, épinard, roquette, céleri, bette à carde, etc. (Sous-groupe 22B) : céleri, rhubarbe, etc.	Pucerons	49-65 g/acre	0	Augmenter les doses en cas d'infestations plus fortes par les insectes et/ou de feuillage dense. Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour assurer une bonne couverture; utiliser un minimum de 10 gal/acre (94 L/ha) lors d'une application terrestre. Respecter un minimum de 7 jours d'attente entre les applications. Ne pas appliquer plus de trois fois par année.
	Punaise terne <sup>2</sup>	81 g/acre (3 applications) ou 121 g/acre (2 applications)		
Feuilles de patate douce (en serre)	Thrips, pucerons, punaises de Lygus	30 g/100 L	3	Application foliaire. Appliquer un volume suffisant pour assurer une bonne couverture, jusqu'à 100 gal/acre (1000 L/ha). Le volume maximum doit être utilisé lorsque le feuillage des plantes est dense.  Ne pas effectuer plus de 2 applications par cycle de culture (pas plus d'une application foliaire par cycle de culture).
		30 mg produit/m <sup>2</sup>		Appliquer par irrigation goutte à goutte ou par arrosage à la main en utilisant un volume d'eau suffisant pour assurer l'acheminement du produit aux racines.  Allouer un minimum de 7 jours entre les applications. Ne pas effectuer plus de 2 applications par cycle de culture (pas plus d'une application foliaire par cycle de culture).
Légumes-bulbes et légumes-tiges : laitue-asperge, fenouil de Florence et chou-rave	Pucerons	49-65 g/acre	0	Augmenter les doses en cas d'infestations plus fortes par les insectes et/ou de feuillage dense. Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour assurer une bonne couverture; utiliser un minimum de 10 gal/acre (94 L/ha) lors d'une application terrestre. Respecter un minimum de 7 jours d'attente entre les applications. Ne pas appliquer plus de trois fois par année.
Houblon	Pucerons	49-65 g/acre	31	
Légumes-tubercules et légumes-cornes (Sous-groupe 1C) : artichaut, pommes de terre, patate douce, etc.	Pucerons	49-65 g/acre	7	
	Psylles dans les pommes de terre <sup>1</sup>	81 g/acre		
Légumes-racines (sous-groupe 1B) : betterave, carotte, ginseng, radis, etc.	Pucerons	49-65 g/acre	3	Appliquer dès l'apparition des punaises ternes dans les champs et avant que les populations n'atteignent des niveaux élevés. L'insecticide Beleaf freinera rapidement l'alimentation par les punaises, mais plusieurs jours pourraient s'écouler avant d'observer une réduction du nombre de punaises ternes. Appliquer à nouveau lorsque de nouveaux insectes sont détectés.
	Punaise terne <sup>2</sup>	81 g/acre (3 applications) ou 121 g/acre (2 applications)	3	

<sup>1</sup>Répression <sup>2</sup>Répression ou réduction des nombres



### Ravageurs supprimés et renseignements sur l'application

Culture	Ravageur	Dose	DAAR (jours)	Renseignements sur l'application
Fruits à pépins (Groupe 11-09) : pomme, poire, etc.	Pucerons	49-65 g/acre	21	Prévoir un minimum de 7 jours entre les applications. Ne pas effectuer plus de 3 applications par an. Ne pas permettre aux travailleurs de retourner dans les zones traitées pour s'adonner à des activités d'éclaircissage au cours du délai de sécurité de 3 jours.
	Punaise terne <sup>2</sup>	81 g/acre		
Fruit à noyaux (Groupe 12-09) : abricot, cerise, pêche, prune, etc.	Pucerons	49-81 g/acre	14	
	Punaise terne <sup>2</sup>	81 g/acre		
Fourrage, paille et foin de plantes autres que les graminées (Groupe 18) : luzerne (fourrage), trèfle, vesce, etc. Luzerne (production de semences*), lupin, lotier	Pucerons	49-65 g/acre	7	
	Punaise terne	81 g/acre (3 applications) ou 121 g/acre (2 applications)		
Menthe : menthe verte, menthe poivrée	Pucerons	49-65 g/acre	7	Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour assurer une bonne couverture; utiliser un minimum de 10 gal d'eau/acre (94 L/ha) lors d'une application terrestre. Respecter un minimum de 14 jours d'attente entre les applications. Ne pas appliquer plus de 3 fois par année.
Concombre (serres)	Thrips Pucerons Punaises Aleurodes ( <i>Aleyrodidae</i> ) <sup>1</sup>	30 g/100 L	0	Application foliaire. Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour assurer une bonne couverture, jusqu'à 1000 L d'eau par hectare. Ne pas effectuer plus d'une application foliaire par cycle de culture.
		12,5 mg/plante	0	Appliquer par irrigation goutte-à-goutte ou pulvériser à la main en utilisant un volume d'eau suffisant pour s'assurer que le produit se rende aux racines.
Poivrons (de serre)	Thrips Pucerons Punaises	30 g/100 L	0	Application foliaire. Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour assurer une bonne couverture, jusqu'à 1000 L d'eau par hectare. Ne pas effectuer plus d'une application foliaire par cycle de culture.
		30 mg/m <sup>2</sup>	0	Appliquer par irrigation goutte-à-goutte ou pulvériser à la main en utilisant un volume d'eau suffisant pour s'assurer que le produit se rende aux racines.
Tomates (de serre)	Aleurodes	20 g/100 L	0	Application foliaire. Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour assurer une bonne couverture, jusqu'à 1000 L d'eau par hectare. Ne pas effectuer plus de 2 applications foliaires par cycle de culture.

\* Ne pas utiliser à des fins de consommation humaine ou animale de la semence ou des fourrages traités venant de luzerne de production de semence qui a été traitée

<sup>1</sup>Répression <sup>2</sup>Répression ou réduction des nombres

### Ravageurs supprimés et renseignements sur l'application

Culture	Ravageur	Dose	DAAR (jours)	Renseignements sur l'application	
Plantes ornementales (cultivées en serre)	Thrips Pucerons	30 g/100 L	n/a	Application foliaire. Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour assurer une bonne couverture, jusqu'à 1000 L d'eau par hectare. Ne pas effectuer plus d'une application foliaire par cycle de culture.	
	Aleurodes	20 g/100 L		Application foliaire. Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour assurer une bonne couverture, jusqu'à 1000 L d'eau par hectare. Ne pas effectuer plus de 2 applications foliaires par cycle de culture.	
	Cochenilles	16 – 30 g/100 L		Traiter dès l'apparition des insectes. Appliquer un volume suffisant de bouillie afin d'assurer une bonne couverture, jusqu'à 1000 L/ha. Le volume maximal devrait être utilisé lorsque le feuillage des plantes est dense. Ne pas effectuer plus de 2 applications par cycle de culture.	
Plantes ornementales herbacées uniquement, y compris les fleurs coupées.	Pulvérisation à la main : Thrips Pucerons Aleurodes Punaises	122 g/acre		Appliquer par irrigation goutte-à-goutte ou pulvériser à la main en utilisant un volume d'eau suffisant pour s'assurer que le produit se rende aux racines. Ne pas effectuer plus de 2 applications foliaires par cycle de culture.	
Fraise (de serre)	Pucerons Punaises (y compris la punaise terne)	30 g/100 L	0	L'insecticide Beleaf® 50SG empêchera rapidement les pucerons et les punaises de s'alimenter, mais plusieurs jours pourraient être nécessaires avant d'observer une réduction du nombre d'insectes nuisibles. Ne pas effectuer plus d'une application foliaire par cycle de culture. Pulvériser un volume maximal de 650 L.	
Plantes ornementales (d'extérieur) (à l'exception des conifères)	Pucerons	49-65 g/acre	n/a	Augmenter les doses en cas d'infestations plus fortes par les insectes et/ou de feuillage dense. Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour assurer une bonne couverture; utiliser un minimum de 10 gal/acre (94 L/ha) lors d'une application terrestre. Respecter un minimum de 7 jours d'attente entre les applications. Ne pas appliquer plus de 3 fois par année.	
	Cochenilles	16 – 30 g/100 L			Application foliaire. Traiter dès l'apparition des insectes. Ne pas effectuer plus de 2 applications par année.
	Thrips du piment ( <i>Scirtothrips dorsalis</i> Hood)	30 g/100 L			

### Ravageurs supprimés et renseignements sur l'application

Culture	Ravageur	Dose	DAAR (jours)	Renseignements sur l'application
Petits fruits de plantes naines (Sous-groupe 13-07G) : bleuet nain, canneberge, fraise, etc.	Pucerons	49-65 g/acre	0	Appliquer avant que les populations de pucerons n'atteignent des seuils économiques d'intervention ou lorsque les populations commencent à augmenter, mais avant que des populations dommageables ne soient établies. Respecter un minimum de 7 jours d'attente entre les applications. Ne pas appliquer plus de 3 fois par année.
	Punaise <sup>2</sup> , y compris la punaise terre	81 g/acre		Appliquer dès l'apparition des punaises dans le champ et avant que les populations n'atteignent des niveaux élevés. L'insecticide Beleaf <sup>®</sup> 50SG empêchera rapidement les punaises de s'alimenter, mais plusieurs jours pourraient être nécessaires avant d'observer une réduction du nombre de punaises. Appliquer à nouveau lorsque de nouveaux insectes sont détectés.
	Thrips	81 g/acre (3 applications) ou 121 g/acre (2 applications)		Appliquer dès l'apparition des thrips dans les champs et avant que les populations n'atteignent des niveaux élevés. L'insecticide Beleaf <sup>®</sup> 50SG freinera rapidement l'alimentation par les thrips, mais plusieurs jours pourraient s'écouler avant d'observer une réduction du nombre de thrips. En cas d'infestation sévère, utiliser la dose la plus élevée de 121 g/acre. Plusieurs applications pourraient être nécessaires.
Légumineuses à gousse comestible (Sous-groupe 6A), Légumineuses vertes à écosser (Sous-groupe 6B), Graines sèches de légumineuses (sauf le soya) (Sous-groupe 6C)	Pucerons	49-65 g/acre	7	Appliquer le produit avant que les populations de pucerons n'atteignent des seuils économiques d'intervention, ou lorsque les populations commencent à augmenter, mais avant que les populations dommageables ne soient établies. Effectuer des dépistages dans les champs et appliquer à nouveau si nécessaire. Augmenter les doses en cas d'infestations plus fortes par les insectes et/ou de feuillage dense.
	Punaise <sup>2</sup> , y compris la punaise terre	81 g/acre		Appliquer dès l'apparition des punaises dans les champs et avant que les populations n'atteignent des niveaux élevés. L'insecticide Beleaf <sup>®</sup> 50SG empêchera rapidement les punaises de s'alimenter, mais plusieurs jours pourraient être nécessaires avant d'observer une réduction du nombre de punaises. Appliquer à nouveau lorsque de nouveaux insectes sont détectés.
Sapin baumier et sapin Fraser (y compris les arbres de Noël)	Pucerons de la branche balsamique ( <i>Mindarus abietinus</i> )	49-65 g/acre	n/a	Augmenter les doses en cas d'infestations plus fortes par les insectes et/ou de feuillage dense. Appliquer après l'éclosion des mères, mais avant la présence des pucerons de deuxième génération, selon un modèle en degrés-jours et lorsque les populations d'insectes atteignent le seuil d'intervention. Le feuillage des plants doit être complètement couvert pour une suppression optimale. Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour assurer une bonne couverture; utilisez au minimum 300 litres par hectare en cas d'application au sol. Lorsque le feuillage des plantes est dense, le volume de pulvérisation doit être augmenté. Les applications doivent être espacées d'au moins 7 jours. Ne pas appliquer plus de deux fois par année.

<sup>1</sup>Répression <sup>2</sup>Répression ou réduction des nombres

## Suppression fiable, ciblée et novatrice des insectes

- Formulation hautement concentrée, pour une manutention plus facile et une durabilité accrue
- Suppression prolongée! Offre une protection fiable et durable contre les principaux insectes nuisibles.
- Matière active d'un nouveau groupe chimique sans résistance croisée avec d'autres insecticides homologués
- Supprime les insectes au moment de l'éclosion jusqu'aux stades adultes de développement
- Maîtrise robuste et fiable du ver-gris occidental du haricot
- Gestion de la résistance – NE PAS effectuer d'application foliaire d'insecticide Coragen® MaX pendant un minimum de 60 jours suivant un traitement dans le sillon ou au sol ou après le semis ou la plantation de plantons ayant été traités avec n'importe quel insecticide du Groupe 28.

L'insecticide Coragen® MaX a un impact minimal sur de nombreux insectes bénéfiques et pollinisateurs importants\*, et son profil environnemental et toxicologique unique en fait un choix judicieux pour les producteurs et les applicateurs.

**🌿 Cultures :** Maïs (de grande culture, sucré, semences et à éclater), haricots secs, légumes du genre *Brassica*, céréales, cucurbitacées, fourrage, légumes-fruits, graminées fourragères, oignons verts, foin, houblon, légumes-feuilles, légumineuses, menthe, fourrage, paille et foin de plantes autres que les graminées, oléagineux, légumes-racines, légumes-tubercules et concombre, aubergine, poivron et tomate de serre

- 🧪 **Groupe d'insecticides :** Groupe 28
- 🕒 **Matière(s) active(s) :** Chlorantraniliprole
- 📦 **Emballage :** 4 bidons de 2 L par caisse
- 🕒 **Délai d'attente :** 12 heures

### Suppression prolongée des principaux insectes ravageurs, comme le ver-gris occidental du haricot (VGOH)



Source : Université Purdue, Département d'entomologie

### Alimentation par le ver-gris occidental du haricot et dommages aux épis.



Dégâts causés par le VGOH aux épis de maïs dans une parcelle non traitée (à g.); parcelle traitée avec l'insecticide Coragen® (à d.) près de Rodney, Ont. (3 octobre 2014)

### Ravageurs supprimés et renseignements sur l'application

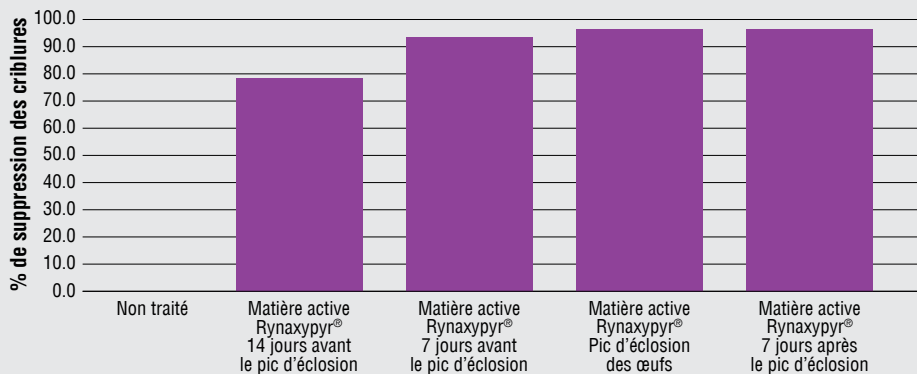
Culture	Ravageur	Dose	DAAR (jours)	Renseignements sur l'application
Maïs (de grande culture, sucré, semences, et à éclater)	Ver-gris noir	33,5 mL/acre	14 jours (maïs de grande culture et à éclater)	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Appliquer avec de l'équipement terrestre ou aérien.
	Légionnaire uniponctué Légionnaire d'automne Légionnaire de la betterave Ver-gris panaché	33,5 - 50,5 mL/acre		
	Ver de l'épi du maïs Noctuelle de la tomate Pyrale du maïs <b>Ver-gris occidental du haricot</b>		1 jour (maïs sucré et pour les semences)	Synchroniser le moment de l'application à celui du pic de l'éclosion des œufs. Dépister en surveillant la ponte des œufs et l'éclosion des œufs pour déterminer le moment d'application. Appliquer à nouveau si nécessaire. Appliquer avec de l'équipement terrestre ou aérien.

\* Lorsque le produit est appliqué aux doses indiquées sur l'étiquette. Conformément aux principes de la lutte antiparasitaire intégrée et aux bonnes pratiques agricoles, les applications d'insecticides doivent être effectuées lorsque les pollinisateurs ne sont pas en train de butiner afin d'éviter toute exposition inutile.





### L'insecticide Coragen<sup>®</sup> procure une suppression prolongée de la pyrale du maïs % de suppression des criblures causées par la pyrale du maïs



Source : Essais de recherche canadiens, Î.-P.-É., 2007  
Matière active Rynaxypr<sup>®</sup> appliquée à raison de 75 g m.a./ha

### Ravageurs supprimés et renseignements sur l'application

Culture	Ravageur	Dose	DAAR (jours)	Renseignements sur l'application
Maïs (de grande culture, sucré, semences, et à éclater)	Sauterelles	17 - 33,5 mL/acre	14 jours (maïs de grande culture et à éclater) 1 jour (maïs sucré et pour les semences)	Synchroniser le moment de l'application avec celui du pic de l'éclosion des œufs. Dépister en surveillant la ponte des œufs et leur éclosion afin de déterminer le moment propice à l'application. Répéter l'application si le dépistage indique que cela est nécessaire. Appliquer soit avec de l'équipement terrestre ou aérien.
Graines vertes ou sèches de légumineuses (Groupe 6) : haricots secs, pois chiches, pois des champs, féverole (fève des marais), lentilles, etc.	Sauterelles	17 - 33,5 mL/acre	1 jour	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale.
	Fausse arpeuteuse du chou Ver-gris	33,5 mL/acre		
	Légionnaire uniponctuée Légionnaire d'automne Légionnaire de la betterave Ver de l'épi du maïs Pyrale du maïs Ver-gris occidental du haricot	33,5 - 50,5 mL/acre		
Pomme de terre	Doryphore de la pomme de terre	33,5 - 67,5 mL/acre	1 jour	Utiliser la dose maximale recommandée en cas d'infestation forte et/ ou lorsque les grosses larves sont présentes.  Appliquer avec de l'équipement terrestre ou aérien. Ne pas appliquer l'insecticide Coragen <sup>®</sup> Max pour la suppression du doryphore de la pomme de terre si n'importe quel insecticide du Groupe 28 a été utilisé au moment de la plantation en traitement dans le sillon ou au sol ou pour le traitement des plantons.
	Pyrale du maïs	33,5 - 50,5 mL/acre	1 jour	Synchroniser le moment de l'application à celui du pic de l'éclosion des œufs. Dépister la pyrale du maïs en surveillant la ponte et l'éclosion des œufs pour déterminer le moment de l'application. Appliquer avec de l'équipement terrestre ou aérien.
	Sauterelles	17 - 33,5 mL/acre		

**Ravageurs supprimés et renseignements sur l'application**

Culture	Ravageur	Dose	DAAR (jours)	Renseignements sur l'application
Légumes-racines et légumes-tubercules (Groupe 1) : carotte, betterave à sucre, ginseng, pomme de terre, patate douce, etc.	Fausse-teigne des crucifères Fausse-arpenteuse du chou Ver-gris noir Piéride du chou Cécidomyie du chou-fleur	33,5 mL/acre	1 jour	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale.
	Ver de l'épi du maïs Pyrale du maïs Sphinx du tabac Sphinx de la tomate Légionnaire uniponctuée Ver-gris panaché Légionnaire d'automne Légionnaire de la betterave Mineuse des feuilles : <i>Liriomyza sativae</i> <i>Liriomyza trifolii</i>	33,5 - 50,5 mL/acre		
Légumes-feuilles (Groupe 4) : laitue, épinard, roquette, céleri, bette à cardes, etc.	Fausse-arpenteuse du chou Ver-gris noir	33,5 mL/acre	1 jour	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale.
	Légionnaire uniponctuée Légionnaire d'automne Ver de l'épi du maïs Légionnaire de la betterave Mineuse des feuilles : <i>Liriomyza sativae</i> <i>Liriomyza trifolii</i>	33,5 - 50,5 mL/acre		
Légumes-feuilles du genre <i>Brassica</i> (Groupe 5) : brocoli, chou de Bruxelles, chou, chou-fleur, chou frisé, etc.	Piéride du chou Fausse-teigne des crucifères Fausse-arpenteuse du chou Ver-gris noir Cécidomyie du chou-fleur	33,5 mL/acre	3 jours	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale. Pour une maîtrise optimale, appliquer avec l'adjuvant à pulvérisation Hasten <sup>®</sup> NT à raison de 0,25 % vol/vol ou avec le concentré MSO contenant Leci-Tech <sup>®</sup> à raison de 0,5 % vol/vol.
	Légionnaire uniponctuée Légionnaire d'automne Légionnaire de la betterave Ver de l'épi du maïs Mineuse des feuilles : <i>Liriomyza sativae</i> <i>Liriomyza trifolii</i>	33,5 - 50,5 mL/acre		
Légumes-fruits (Groupe 8) : aubergine, poivron, tomate, etc.	Doryphore de la pomme de terre Légionnaire uniponctuée Légionnaire d'automne Légionnaire de la betterave Ver-gris panaché Sphinx du tabac Sphinx de la tomate Noctuelle de la tomate (ver de l'épi du maïs) Pyrale du maïs	33,5 - 50,5 mL/acre	1 jour	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale. Ne pas appliquer l'insecticide Coragen <sup>®</sup> pour la suppression du doryphore de la pomme de terre si n'importe quel insecticide du Groupe 28 a été utilisé au moment de la plantation en traitement dans le sillon ou au sol ou pour le traitement des semences.
	Fausse-arpenteuse du chou Ver-gris noir	33,5 mL/acre		

### Ravageurs supprimés et renseignements sur l'application

Culture	Ravageur	Dose	DAAR (jours)	Renseignements sur l'application
Cucurbitacées (Groupe 9) : concombre, melon, citrouilles, courges, etc.	Fausse-arpenreuse du chou Ver-gris noir	33,5 mL/acre	1 jour	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale. Ne pas appliquer l'insecticide Coragen <sup>®</sup> pour la suppression du doryphore de la pomme de terre si n'importe quel insecticide du Groupe 28 a été utilisé au moment de la plantation en traitement dans le sillon ou au sol ou pour le traitement des semences.
	Légionnaire uniponctuée Légionnaire d'automne Ver de l'épi du maïs Mineuse des feuilles : <i>Liriomyza sativae</i> <i>Liriomyza trifolii</i>	33,5 - 50,5 mL/acre		
Grains de céréales Orge, avoine, seigle, blé, etc.	Sauterelles	17 - 33,5 mL/acre	1 jour	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale.
	Ver gris	33,5 mL/acre		
	Légionnaire uniponctuée Légionnaire d'automne Légionnaire de la betterave Ver de l'épi du maïs Pyrale du maïs	33,5 - 50,5 mL/acre		
Groupe de Fourrage et foin de graminées (Groupe 17) :	Sauterelles	17 - 33,5 mL/acre	0 jour	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale.
	Légionnaire uniponctuée Légionnaire d'automne Légionnaire de la betterave Ver de l'épi du maïs	33,5 - 50,5 mL/acre		
	Vers-gris	33,5 mL/acre		
Fourrage, paille et foin de plantes autres que les graminées (Groupe 18) : luzerne, trèfle, vesce, lupin, lotier, etc.	Légionnaire de la betterave	33,5 - 50,5 mL/acre	0 jour	
	Charançon postiche de la luzerne <sup>1</sup>	50,5 - 67,5 mL/acre		
	Sauterelles	17 - 33,5 mL/acre		
	Vers-gris	33,5 mL/acre		
Oléagineux (Groupe 20) : canola, tournesol, etc.	Fausse-teigne des crucifères	17 mL/acre	1 jour	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale.
	Sauterelles	17 - 33,5 mL/acre		
	Légionnaire Bertha	17 - 50,5 mL/acre		
	Fausse-arpenreuse du chou, Piéride du chou, Cécidomyie du chou-fleur, Vers-gris	33,5 mL/acre		
	Pyrale du tournesol Réduit les dommages causés par la pyrale du tournesol à bandes	33,5 - 50,5 mL/acre		
Menthe	Fausse-arpenreuse du chou	33,5 mL/acre	3 jours	

<sup>1</sup>Répression

### Ravageurs supprimés et renseignements sur l'application

Culture	Ravageur	Dose	DAAR (jours)	Renseignements sur l'application
Okra	Légionnaire de la betterave Ver de l'épi du maïs	33,5 - 50,5 mL/acre	1 jour	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale.
Houblon	Vers-gris Légionnaire uniponctuée	33,5 - 50,5 mL/acre	0 jour	
	Fausse-arpenteuse du chou	33,5 mL/acre		
Artichauts	Vers-gris et légionnaire uniponctuée	33,5 - 50,5 mL/acre	3 jours	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale. Ne pas appliquer par voie aérienne.
	Fausse-arpenteuse du chou	33,5 mL/acre		
Légumes de serre : concombres, tomates, poivrons et aubergines	Fausse-arpenteuse du chou	42 mL / 1000 L de solution de pulvérisation	1 jour	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale. Répéter les applications si le dépistage indique que cela est nécessaire.
	Mineuse lépidoptère (ravageur non homologué pour les concombres de serre)	67 mL / 1000 L de solution de pulvérisation		
Arachides	Vers-gris, légionnaire uniponctuée, ver de l'épi du maïs	33,5 - 50,5 mL/acre	1 jour	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale.
Oignons verts (Sous-groupe 3-07B)	Vers-gris Teigne du poireau <sup>1</sup> Mineuses : <i>Liriomyza sativae</i> <i>Liriomyza trifolii</i>	33,5 - 50,5 mL/acre	1 jour	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale.
Betterave potagère Betterave à sucre	Tisseuse de la betterave	33,5 - 50,5 mL/acre	1 jour	

<sup>1</sup>Répression



## Suppression fiable des pucerons et des tétranyques dans votre culture de soya

• Insecticide systémique pour la suppression des insectes dans les cultures légumières, fruitières et de grande production dont le nom apparaît sur l'étiquette

**Cultures** : Cultures de chou, légumes-feuilles, soya, haricots, pommes de terre, poivron, luzerne, céréales, canola, noisetier, pêches, pommes, aubergine, asperge, pâturages, cultures fourragères, poire, bleuet et fraise

**Groupe d'insecticides** : Groupe 1B

**Matière(s) active(s)** : Diméthoate

**Emballage** : 2 bidons de 10 L par caisse

**Délai d'attente** : 12 heures (à moins d'indication contraire sur l'étiquette)



Tétranyque à deux points



Nymphe adulte du puceron du soya

### Ravageurs supprimés et renseignements sur l'application

Culture	Ravageur	Dose	DAAR (jours)	Renseignements sur l'application
Cultures de chou : brocoli, chou de Bruxelles, chou-fleur	Pucerons	283-405 mL/acre	7 jours (brocoli, chou-fleur) 21 jours (chou de Bruxelles)	Toxique pour les abeilles. Éviter d'appliquer le produit pendant la période de floraison de la culture. Si des applications doivent être effectuées pendant la période de floraison de la culture, n'appliquer le produit que le soir lorsque la plupart des abeilles ne sont plus en train de butiner.
Brocoli chinois, pak choï, chicorée	Pucerons	243-405 mL/acre	7 jours	
Légumes-feuilles : feuilles de betterave, feuilles de navet, chou frisé, laitue, bette à carde	Pucerons Cicadelles	283 mL/acre	14 jours	
Poivrons	Pucerons Mouche du piment	283-405 mL/acre	3 jours	
Pommes de terre, tomates de champ	Pucerons Cicadelles	223-405 mL/acre	7 jours	
	Pucerons Luzerne Cicadelles Réduction des larves de charançon postiche de la luzerne Punaises	172 mL/acre	2 jours	
	Mineuse virgule de la luzerne	223 mL/acre	2 jours	
	Sauterelles - nymphes	223 mL/acre	28 jours	
	Sauterelles - adultes	344-364 mL/acre	28 jours	
Luzerne (semences)	Punaises	445 mL/acre	10 jours	

### Ravageurs supprimés et renseignements sur l'application

Culture	Ravageur	Dose	DAAR (jours)	Renseignements sur l'application
Cultures fourragères (grains)	Punaises	172 mL/acre	2 jours	Toxique pour les abeilles. Éviter d'appliquer le produit pendant la période de floraison de la culture. Si des applications doivent être effectuées pendant la période de floraison de la culture, n'appliquer le produit que le soir lorsque la plupart des abeilles ne sont plus en train de butiner.
	Sauterelles – faibles infestations	172-223 mL/acre	2 jours	
	Sauterelles - nymphes	223 mL/acre	2 jours	
	Sauterelles - adultes	344-405 mL/acre	28 jours	
Carthame	Sauterelles (nymphes, adultes)	223-405 mL/acre	21 jours	Appliquer lorsque les dommages sont apparents et que plus de 15 sauterelles par mètre carré sont observées dans la culture. Répéter au besoin. Utiliser suffisamment d'eau pour obtenir une bonne couverture. Appliquer à l'aide d'un équipement au sol ou par voie aérienne. Ne pas appliquer pendant la période de floraison de la culture ou dans les 5 jours précédant la floraison de la culture.
Méfilot, trèfle rouge ou violet, trèfle alsike	Charançon du méfilot	344-445 mL/acre	28 jours	
Pâturages	Sauterelles - nymphes	223 mL/acre	2 jours	
	Sauterelles - adultes	344-405 mL/acre	28 jours	
Canola	Pucerons Cicadelles Sauterelles	344-364 mL/acre	21 jours	Répéter les applications seulement lorsque cela est nécessaire. Toxique pour les abeilles. Ne pas appliquer pendant la période de floraison de la culture ou dans les 5 jours précédant la floraison.
	Punaises Lygus	182-364 mL/acre		
Aubergine	Punaise terne	202-283 mL/acre	7 jours	Appliquer lorsque des punaises sont observées et que la floraison est amorcée. Traiter de nouveau 7 à 10 jours plus tard si les punaises sont toujours présentes. Ne pas appliquer pendant que les abeilles butinent.
Pois	Pucerons	111-154 mL/acre	3 jours	Peut être appliqué par équipement au sol ou par voie aérienne. La culture traitée ne doit pas servir de pâturage, ni être récoltée dans les 21 jours qui suivent le traitement. Ne pas appliquer pendant que les abeilles butinent.
Asperge	Pucerons de l'asperge	931 mL/acre	Appliquer seulement après la récolte.	Pour les asperges mures, l'application devrait commencer le 1 <sup>er</sup> juillet, après la récolte et se poursuivre à intervalles de 3 à 4 semaines jusqu'à la défoliation en octobre. Pour les asperges immatures, commencer l'application à la mi-mai. Si appliqué sur des asperges immatures, ne pas récolter pour nourrir les animaux ou les humains.

### Ravageurs supprimés et renseignements sur l'application

Culture	Ravageur	Dose	DAAR (jours)	Renseignements sur l'application
Haricots	Pucerons Chrysomèle du haricot Cicadelles Mineuse des feuilles Punaises Acariens Punaises ternes	283-405 mL/acre	7 jours	Le fourrage traité ne doit pas servir de pâturage ou être récolté pour nourrir les animaux. Toxique pour les abeilles. Éviter d'appliquer le produit pendant la période de floraison de la culture. Si des applications doivent être effectuées pendant la période de floraison de la culture, n'appliquer le produit que le soir lorsque la plupart des abeilles ne sont plus en train de butiner.
Soya	Tétranyques	405 mL/acre	30 jours	
Blé	Cécidomyie orangée du blé Punaise de Say (Pour la punaise de Say, utiliser au moins 10 gal d'eau/acre (100 L d'eau/ha) si appliqué par équipement au sol ou 5 gal d'eau/acre (50 L d'eau/ha) si appliqué par voie aérienne).	405 mL/acre	35 jours	Si les cécidomyies adultes sont présentes, le traitement doit se faire lorsque 25 % des épis sont totalement sortis de la gaine, mais avant le début de la floraison.  Les applications doivent se faire à la fin de l'après-midi ou en soirée, lorsque la température est supérieure à 15°C et que la vitesse du vent est inférieure à 10 km/h. Utiliser un volume élevé pour la pulvérisation, ce qui améliorera la pénétration dans la culture.
Blé, avoine, orge	Thrips	405 mL/acre	35 jours	
	Pucerons Puceron russe du blé <sup>1</sup>	172 mL/acre		
Lin	Puceron de la pomme de terre	177mL/acre	21 jours	Une seule application par saison; appliquer du stade de fin de floraison jusqu'au stade du début de la formation des capsules; utiliser suffisamment d'eau pour obtenir une bonne couverture. Ne pas traiter lorsque les abeilles butinent.
Poire	Pucerons Acariens Psylle du poirier	1-1,25 L/1000 L d'eau (max. de 1,2 L de produit par acre)	28 jours	Appliquer dès l'apparition des insectes, en utilisant suffisamment d'eau pour obtenir une bonne couverture. Nombre maximal d'applications par année : 2.
	Punaise terne	625 mL/1000 L d'eau (max. de 1,2 L de produit par acre)		
Bleuets nains	Mouche de l'airelle	235-336 mL/acre	21 jours	Appliquer en utilisant suffisamment d'eau pour obtenir une bonne couverture une semaine après l'arrivée à maturité des premiers fruits. Ne pas appliquer en traitement foliaire lorsque la température du jour dépasse 25°C. Ne pas utiliser plus de 1000 L de solution à pulvériser/ha. Appliquer le second traitement 10 à 12 jours plus tard au besoin.

<sup>1</sup> Répression

**Ravageurs supprimés et renseignements sur l'application**

Culture	Ravageur	Dose	DAAR (jours)	Renseignements sur l'application
Bleuets en corymbe	Mouche de l'airelle	336 mL/acre	21 jours	Appliquer après la récolte seulement pour supprimer la drosophile à ailes tachetées (adultes et larves dans le fruit) qui, autrement, pourrait infester les cultures avoisinantes. Le moment propice varie selon les variétés de bleuets en corymbe.
	Drosophile à ailes tachetées	336 mL/acre	Application après la récolte	
Pêches (non en production)	Punaise terne	688 mL/acre	40 jours	Pulvériser dès l'apparition des insectes et répéter si nécessaire en utilisant suffisamment d'eau pour obtenir une bonne couverture.
	Pucerons Acariens	1-1,5 L /1000 L d'eau (max. de 1,2 L de produit par acre)		
Fraises (en production)	Punaise terne	1,1 L/acre	7 jours	Faire le premier traitement lorsque les premières fleurs apparaissent, et le second, 10 à 12 jours plus tard au besoin.
Fraises (en production et non en production)	Pucerons Acariens	911 mL/acre	7 jours	Traiter dès l'apparition des insectes et répéter au besoin en utilisant suffisamment d'eau pour obtenir une bonne couverture.
Cerisier doux Cerisier acide	Trypètes noire et occidentale des cerises	911 mL/acre	21 jours	Appliquer au plus tard 6 jours après la capture de la première mouche adulte. Traiter une seule fois.
Noisetiers	Pucerons	2 L/acre	45 jours	Une seule application par saison; appliquer dès l'apparition des pucerons. Principalement pour utilisation sur les jeunes plants.
Graines de l'alpiste des Canaries	Pucerons	202 mL/acre	21 jours	Appliquer lorsque plus de 50 pucerons par épi sont observés entre le stade de l'épiaison et le stade pâteux. Toxique pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture.

\* Répression

***Ce produit est hautement toxique pour les abeilles exposées à un traitement direct sur des cultures ou des mauvaises herbes en fleurs.***

***Ne pas appliquer ce produit ou le laisser dériver sur des cultures ou des mauvaises herbes en fleurs si des abeilles butinent dans la zone de traitement.***



## Un pas de plus vers une culture vigoureuse

- Appliqué tôt dans la saison, l'insecticide Exirel<sup>®</sup> protège les fruits à pépins, les fruits à noyau, les bleuets et les légumes-racines pendant les stades de développement les plus critiques.
- Conçu pour une protection foliaire supérieure contre un large spectre de parasites suceurs et broyeurs.
- L'insecticide Exirel<sup>®</sup> est rapidement absorbé par le feuillage et assure un mouvement translaminaire et localement systémique, pour une maîtrise prolongée et résistante au délavage par la pluie.
- L'insecticide Exirel<sup>®</sup> est un produit de lutte intégrée très efficace, qui présente une excellente sécurité pour les cultures.
- Gestion de la résistance – NE PAS effectuer d'application foliaire de l'insecticide Exirel<sup>®</sup> pendant une période minimale de 60 jours après un traitement de sillon ou au sol ou après la plantation de semences ou de plantons traités avec n'importe quel insecticide du Groupe 28.

**🚫 Cultures :** Légumes du genre *Brassica*, légumes-bulbes, petits fruits, mûres et framboises, légumes-tubercules et légumes-cormes, concombres, cucurbitacées, aubergines, légumes-fruits, tomates de serre, légumes-feuilles, légumineuses, petits fruits de plantes naines, arachides, poivrons, fruits à pépins, légumes-racines (sauf la betterave à sucre), fruits à noyau, fraises, tabac et noix.

**🚫 Groupe d'insecticides :** Groupe 28

**🚫 Matière(s) active(s) :** Cyantraniliprole

**📦 Emballage :** 4 bidons de 3,79 L par caisse

**🕒 Délai de sécurité :** 12 heures

### Ravageurs supprimés et renseignements sur l'application

Culture	Ravageur	Dose	DAAR	Renseignements sur l'application
Légumes-tubercules et légumes-cormes (Groupe 1C) : crosne du Japon, topinambour, pomme de terre, patate douce, etc.	Doryphore de la pomme de terre	304-405 mL/acre	7 jours	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. <b>Pucerons :</b> Appliquer avec l'adjuvant Hasten <sup>®</sup> NT à un taux d'application de 0,25 % v/v ou le concentré MSO contenant Leci-Tech <sup>®</sup> à un taux d'application de 0,5 % v/v. <b>Doryphore de la pomme de terre :</b> Utiliser la dose d'application la plus élevée lorsque des larves plus grosses sont présentes. <b>Gestion de la résistance du doryphore de la pomme de terre :</b> NE PAS appliquer l'insecticide Exirel <sup>®</sup> pour la suppression du doryphore de la pomme de terre si n'importe quel insecticide du Groupe 28 a été utilisé au moment de la plantation en traitement de sillon ou au sol ou pour le traitement des semences (plantons). <b>Pyrale du maïs :</b> Synchroniser le moment de l'application avec celui du pic d'éclosion des œufs. Effectuer le dépistage en surveillant la ponte des œufs et leur éclosion afin de déterminer le moment de l'application.
	Fausse-arpenteuse du chou	101-202 mL/acre		
	Légionnaire uniponctuée Légionnaire de la betterave Légionnaire d'automne	202 mL/acre		
	Ver-gris panaché Pyrale du maïs	202-304 mL/acre		
	Ver de l'épi du maïs Sphinx du tabac <sup>1</sup> Sphinx de la tomate <sup>1</sup>	304 mL/acre		
	Altises	202-405 mL/acre		
	Pucerons	202-607 mL/acre		

<sup>1</sup> Répression

**Ce produit est hautement toxique pour les abeilles exposées à un traitement direct sur des cultures ou des mauvaises herbes en fleurs.**

**Ne pas appliquer ce produit ou le laisser dériver sur des cultures ou des mauvaises herbes en fleurs si des abeilles butinent dans la zone de traitement.**

**Ravageurs supprimés et renseignements sur l'application**

Culture	Ravageur	Dose	DAAR	Renseignements sur l'application
Légumes-racines (sauf la betterave à sucre) (Groupe 1B) : carotte, ginseng, etc.	Fausse-arpenteuse du chou	101-202 mL/acre	7 jours	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints.  <b>Pucerons</b> : Appliquer avec l'adjuvant Hasten® NT à un taux d'application de 0,25 % v/v ou le concentré MSO contenant Leci-Tech® à un taux d'application de 0,5 % v/v.  <b>Charançon de la carotte</b> : Commencer les applications au stade 2-3 feuilles ou lorsque le dépistage indique la présence de charançons.  <b>Doryphore de la pomme de terre</b> : Utiliser la dose d'application supérieure lorsque des larves plus grandes sont présentes.  <b>Pyrale du maïs</b> : Synchroniser le moment de l'application avec celui du pic d'éclosion des œufs.
	Légionnaire unipunctuée Légionnaire de la betterave Légionnaire d'automne	202 mL/acre		
	Ver-gris panaché Pyrale du maïs	202-304 mL/acre		
	Ver de l'épi du maïs	304 mL/acre		
	Altises	202-405 mL/acre		
	Pucerons	202-607 mL/acre		
	Charançon de la carotte (usages limités)	405 - 607 mL/acre	1 jour	Utiliser un volume d'eau suffisant pour obtenir une couverture complète. Le volume d'eau minimum recommandé est de 200L/ha pour la suppression du charançon de la carotte. Utiliser la dose la plus élevée et un volume d'eau plus important lorsque la pression du ravageur est élevée.
Légumes-bulbes (Groupe 3-07) : ail, oignon, poireau, etc.	Thrips <sup>1</sup>	405-607 mL/acre	1 jour	Une couverture en profondeur est essentielle afin d'obtenir une suppression optimale. Utiliser suffisamment d'eau pour obtenir cette couverture uniforme et en profondeur. Pour une suppression optimale, appliquer avec l'adjuvant Hasten® NT, à raison de 0,25 % v/v ou avec le MSO™ Concentrate avec Leci-Tech®, à raison de 0,5 % v/v.  <b>Thrips</b> : Commencer les applications lorsque les populations de thrips sont faibles. Si les populations sont élevées, utiliser un insecticide homologué, doté d'un mode d'action différent, afin de réduire les populations de thrips avant d'appliquer l'insecticide Exirel®.  <b>Mouche mineuse du poireau</b> : Commencer les applications lorsque les seuils d'intervention sont atteints. Utilisez la dose élevée en cas de forte pression du ravageur.
	Mouche mineuse du poireau ( <i>Phytomyza gymnostoma</i> )			

<sup>1</sup> Répression

### Ravageurs supprimés et renseignements sur l'application

Culture	Ravageur	Dose	DAAR	Renseignements sur l'application
Légumes-feuilles (Groupe 4) : laitue, épinard, roquette, céleri, bette à carde, coriandre (feuilles fraîches), etc.	Fausse-arpenreuse du chou	101-202 mL/acre	1 jour	<p>Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints.</p> <p><b>Vers-gris</b> : Appliquer au feuillage lorsqu'une période de 24 heures sans pluie est prévue. Appliquer lorsque les plantes sont petites ou lorsque les parties inférieures des plantes peuvent recevoir une couverture adéquate.</p> <p><b>Pucerons</b> : Appliquer avec l'adjuvant Hasten® NT à un taux d'application de 0,25 % v/v ou le concentré MSO contenant Leci-Tech® à un taux d'application de 0,5 % v/v.</p>
	Légionnaire uniponctué Légionnaire de la betterave Légionnaire d'automne	202 mL/acre		
	Ver de l'épi du maïs	304 mL/acre		
	Mineuse diptère (larve)	405-607 mL/acre		
	Altises	202-405 mL/acre		
	Vers-gris	202-304 mL/acre		
	Pucerons	202-607 mL/acre		
Légumes-feuilles Persil, céleri	Charançon de la carotte	405 - 607 mL/acre	1 jour	<p><b>Charançon de la carotte</b> : Commencer les applications lorsque le dépistage indique que les seuils d'intervention ont été atteints. Consulter les autorités agricoles régionales afin de déterminer les seuils d'intervention appropriés pour le charançon de la carotte dans votre région.</p> <p>Utiliser un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète. Utiliser la dose la plus élevée et un volume d'eau plus important lorsque la pression du ravageur est élevée.</p>
Légumes du genre <i>Brassica</i> (Groupe 5) : brocoli, chou de Bruxelles, chou, chou-fleur, chou frisé, etc.	Fausse-arpenreuse du chou Fausse-teigne des crucifères Piéride du chou	101-202 mL/acre	1 jour	<p>Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture en profondeur est importante afin d'obtenir une suppression optimale.</p> <p><b>Vers-gris</b> : Appliquer au feuillage lorsqu'une période de 24 heures sans pluie est prévue. Appliquer lorsque les plantes sont petites ou lorsque les parties inférieures des plantes peuvent recevoir une couverture adéquate.</p> <p><b>Pucerons</b> : Appliquer avec l'adjuvant Hasten® NT à un taux d'application de 0,25 % v/v ou le concentré MSO contenant Leci-Tech® à un taux d'application de 0,5 % v/v.</p> <p><b>Thrips</b> : Si les populations sont élevées, utiliser un insecticide homologué, doté d'un mode d'action différent, afin de réduire les populations de thrips avant d'appliquer l'insecticide Exirel®.</p> <p>Une couverture en profondeur est essentielle afin d'obtenir une suppression optimale.</p> <p>Pour une suppression optimale, appliquer avec l'adjuvant Hasten® NT, à raison de 0,25 % v/v ou avec le MSO™ Concentrate avec Leci-Tech®, à raison de 0,5 % v/v.</p>
	Légionnaire d'automne Légionnaire de la betterave	202 mL/acre		
	Mineuse diptère (larve)	405-607 mL/acre		
	Altises	202-405 mL/acre		
	Ver de l'épi du maïs	304 mL/acre		
	Cécidomyie du chou-fleur Vers-gris	202-304 mL/acre		
	Pucerons	202-607 mL/acre		
	Thrips	405-607 mL/acre		

**Ravageurs supprimés et renseignements sur l'application**

Culture	Ravageur	Dose	DAAR	Renseignements sur l'application
Légumes-fruits (autres que les cucurbitacées) (Groupe 8-09) : poivron, aubergine, tomate, okra, etc.	Fausse-arpeuteuse du chou	101-202 mL/acre	1 jour	<p>Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints.</p> <p><b>Vers-gris</b> : Appliquer au feuillage lorsqu'une période de 24 heures sans pluie est prévue. Appliquer lorsque les plantes sont petites ou lorsque les parties inférieures des plantes peuvent recevoir une couverture adéquate.</p> <p><b>Pucerons</b> : Appliquer avec l'adjuvant Hasten<sup>®</sup> NT à un taux d'application de 0,25 % v/v ou le concentré MSO contenant Leci-Tech<sup>®</sup> à un taux d'application de 0,5 % v/v.</p> <p><b>Mouche du poivron</b> : Doit être supprimée au stade adulte. Il est possible que le ravageur ne puisse plus être supprimé une fois que la ponte a eu lieu.</p> <p><b>Gestion de la résistance du doryphore de la pomme de terre</b> : NE PAS appliquer l'insecticide Exirel<sup>®</sup> pour la suppression du doryphore de la pomme de terre si n'importe quel insecticide du Groupe 28 a été utilisé au moment de la plantation en traitement de sillon ou au sol ou pour le traitement des semences.</p>
	Légionnaire uni-punctuée Légionnaire de la betterave Légionnaire d'automne	202 mL/acre		
	Noctuelle de la tomate (ver de l'épi du maïs) Sphinx du tabac <sup>1</sup> Sphinx de la tomate <sup>1</sup>	304 mL/acre		
	Pyrale du maïs Vers-gris	202-304 mL/acre		
	Altises	202-405 mL/acre		
	Doryphore de la pomme de terre	304-405 mL/acre		
	Pucerons	202-607 mL/acre		
	Mouche du poivron Charançon du poivron <sup>1</sup>	405-607 mL/acre		
Cucurbitacées (Groupe 9) : concombre, melon, cantaloup, citrouille, courge, pastèque, etc.	Fausse-arpeuteuse du chou	101-202 mL/acre	1 jour	<p>Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints.</p> <p><b>Vers-gris</b> : Appliquer au feuillage lorsqu'une période de 24 heures sans pluie est prévue. Appliquer lorsque les plantes sont petites ou lorsque les parties inférieures des plantes peuvent recevoir une couverture adéquate.</p> <p><b>Pucerons</b> : Appliquer avec l'adjuvant Hasten<sup>®</sup> NT à un taux d'application de 0,25 % v/v ou le concentré MSO contenant Leci-Tech<sup>®</sup> à un taux d'application de 0,5 % v/v.</p>
	Légionnaire uni-punctuée Légionnaire d'automne	202 mL/acre		
	Vers-gris	202-304 mL/acre		
	Ver de l'épi du maïs	304 mL/acre		
	Pucerons	202-607 mL/acre		
	Mineuse diptère (larves)	304-405 mL/acre		
	Altises	202-405 mL/acre		

<sup>1</sup> Répression



### Ravageurs supprimés et renseignements sur l'application

Culture	Ravageur	Dose	DAAR	Renseignements sur l'application
Légumineuses (Groupe 6) : haricot, pois chiche, pois, lentille, soya, etc.	Fausse-arpenteuse du chou	101-202 mL/acre	7 jours	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints.  <b>Vers-gris</b> : Appliquer au feuillage lorsqu'une période de 24 heures sans pluie est prévue. Appliquer lorsque les plantes sont petites ou lorsque les parties inférieures des plantes peuvent recevoir une couverture adéquate.  <b>Pucerons</b> : Appliquer avec l'adjuvant Hasten® NT à un taux d'application de 0,25 % v/v ou le concentré MSO contenant Leci-Tech® à un taux d'application de 0,5 % v/v.
	Légionnaire uniponctué Légionnaire de la betterave Légionnaire d'automne	202 mL/acre		
	Vers-gris Pyrale du maïs	202-304 mL/acre		
	Puceron du soya	304-607 mL/acre		
	Chrysomèle du haricot <sup>1</sup>	405-607 mL/acre		

<sup>1</sup> Répression



**Ravageurs supprimés et renseignements sur l'application**

Culture	Ravageur	Dose	DAAR	Renseignements sur l'application
Fruits à pépins (Groupe 11-09) : pomme, poignée, poire, etc.	Carpocapse de la pomme Tordeuse orientale du pêcher Mineuse marbrée (du pommier) Mineuse marbrée de l'Ouest ( <i>Phyllonorycter elmaella</i> )	202-304 mL/acre	3 jours	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints.  <b>Carpocapse de la pomme de 1<sup>re</sup> génération :</b> Appliquer avant l'éclosion des premiers œufs (80 à 110 degrés-jours Celsius après la pose du repère biologique [biofix]). Surveiller les populations et, au besoin, réappliquer de 10 à 14 jours plus tard. Pour la 2 <sup>e</sup> génération du carpocapse de la pomme, le moment de l'appli- cation est basé sur l'éclosion des premiers œufs après la mise en place d'un nouveau biofix.  <b>Tordeuse orientale du pêcher :</b> Appliquer à l'éclosion des premiers œufs de la génération ciblée. Surveiller les populations au moyen de pièges à phéromones et, au besoin, réappliquer de 10 à 14 jours plus tard.
	Tordeuse à bandes obliques Enrouleuse triligée Tordeuse du pommier Tordeuse européenne Pique-bouton du pommier Tordeuse du bouton du pommier Hoplocampe des pompes	202-405 mL/acre	3 jours	<b>Tordeuse à bandes obliques :</b> Surveiller la population de larves au printemps et appliquer lorsque les larves ayant hiverné deviennent ac- tives, du stade bouton rose jusqu'à la tombée des pétales. Pour les générations estivales, surveiller le vol des papillons adultes et appliquer à l'éclo- sion des premiers œufs (170 à 240 degrés-jours Celsius) après la première capture substantielle de papillons. Une nouvelle application environ 10 jours après la première peut être requise pour supprimer l'émergence étendue des petites larves.
	Puceron vert du pêcher Puceron rose du pommier Cicadelle blanche du pommier	304-607 mL/acre	3 jours	<b>Mouche de la pomme :</b> Appliquer de 7 à 10 jours après que la première mouche de la pomme est prise sur les pièges dans le verger. Répéter dans 10 à 14 jours si la population le justifie.
	Mouche de la pomme Charançon de la prune Scarabée japonais	405-607 mL/acre	3 jours	<b>Charançon de la prune :</b> Surveiller les arbres sur le pourtour du verger pour détecter le premier signe des dommages causés par l'insecte qui s'alimente, après la floraison. Répéter de 10 à 14 jours plus tard si la population le justifie.  <b>Scarabée japonais :</b> Surveiller les populations adultes et les dommages causés par ces insectes. Suivre les directives provinciales pour les seuils de traitement.

**Ravageurs supprimés et renseignements sur l'application**

Culture	Ravageur	Dose	DAAR	Renseignements sur l'application
Fruits à noyau (Groupe 12-09) : abricot, cerise, prune, nectarine, pêche, prune à pruneaux	Tordeuse orientale du pêcher	202-304 mL/acre	3 jours	<p>Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints.</p> <p><b>Tordeuse à bandes obliques :</b> Surveiller la population de larves au printemps et appliquer lorsque les larves ayant hiverné deviennent actives, du stade bouton rose jusqu'à la tombée des pétales. Pour les générations estivales, surveiller le vol des papillons adultes et appliquer à l'éclosion des premiers œufs (170 à 240 degrés-jours Celsius) après la première capture substantielle de papillons. Une nouvelle application environ 10 jours après la première peut être requise pour supprimer l'émergence étendue des petites larves.</p> <p><b>Puceron vert du pêcher, puceron du prunier, trypète des cerises, trypète occidentale des cerises :</b> Mélanger en réservoir l'insecticide Exirel® avec Xiameter® OFX-0309 Fluid à raison de 0,03 % v/v. Il est recommandé de tester sur une petite surface pour vérifier la sûreté sur les fruits et les feuilles avant de faire une application à plus large échelle. Ne pas mélanger en réservoir l'insecticide Exirel® avec d'autres surfactants (agents tensioactifs), sauf tel qu'indiqué sur cette étiquette.</p> <p><b>Charançon de la prune :</b> Surveiller les arbres sur le pourtour du verger pour détecter le premier signe des dommages causés par l'insecte qui s'alimente, après la floraison. Répéter de 10 à 14 jours plus tard si la population le justifie.</p> <p><b>Petite mineuse du pêcher :</b> Utiliser des pièges à phéromones pour surveiller le degré d'activité des papillons mâles. Suivre les recommandations locales concernant les seuils. Pour les larves du printemps qui ont passé l'hiver ou la première génération : appliquer dans les 7 jours suivant le premier piégeage des papillons mâles adultes. Pour la deuxième génération de larves d'été : continuer de vérifier la présence de papillons de la deuxième génération au moins jusqu'à la mi-août. Si nécessaire, faire une seconde application durant les 7 jours suivant le premier piégeage des papillons mâles adultes.</p> <p><b>Drosophile aux ailes tachetées :</b> Commencer d'appliquer quand les populations sont faibles. L'insecticide Exirel® vise le stade adulte de la drosophile aux ailes tachetées. Si les populations sont élevées, utiliser un insecticide homologué ayant un mode d'action différent afin de les réduire. Faites une application supplémentaire de l'insecticide Exirel® si nécessaire.</p>
	Tordeuse à bandes obliques Enrouleuse triligée Tordeuse du pommier Tordeuse européenne Pique-bouton du pommier	202-405 mL/acre		
	Puceron vert du pêcher Puceron du prunier Trypète des cerises Trypète occidentale des cerises	304-607 mL/acre		
	Charançon de la prune Scarabée japonais Drosophile aux ailes tachetées	405-607 mL/acre		
	Petite mineuse du pêcher	304-405 mL/acre		

### Ravageurs supprimés et renseignements sur l'application

Culture	Ravageur	Dose	DAAR	Renseignements sur l'application
Petits fruits (Sous-groupe 13-07B) : bleuet (nain et en corymbe), cassis, pimbina, etc.	Cécidomyie du bleuet	304-405 mL/acre	3 jours	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints.
	Mouche de l'airelle <sup>1</sup> Charançon de la prune Scarabée japonais Drosophile aux ailes tachetées Charançon noir de la vigne adulte Charançon gris des racines adulte	405-607 mL/acre		<b>Puceron du bleuet, drosophile aux ailes tachetées, mouche de l'airelle et cécidomyie du bleuet :</b> Mélanger en réservoir l'insecticide Exirel <sup>®</sup> avec un surfactant MSO à raison de 0,5-1,0 % v/v. Il est recommandé de tester sur une petite surface pour vérifier la sûreté sur les fruits et les feuilles avant de faire une application à plus large échelle. Ne pas mélanger en réservoir l'insecticide Exirel <sup>®</sup> avec d'autres surfactants (agents tensioactifs), sauf tel qu'indiqué sur cette étiquette.
	Altises Pyrale des atocas Tordeuse à bandes obliques Enrouleuse trilingée Tordeuse du pommier Tordeuse européenne Pique-bouton du pommier	202-405 mL/acre		<b>Mouche de l'airelle :</b> Commencer les applications lorsque les populations sont faibles. Si les populations sont élevées, utiliser un insecticide homologué ayant un mode d'action différent pour réduire les populations avant d'appliquer l'insecticide Exirel <sup>®</sup> .
	Puceron du bleuet	304-607 mL/acre		<b>Drosophile aux ailes tachetées :</b> Commencer d'appliquer quand les populations sont faibles. L'insecticide Exirel <sup>®</sup> vise le stade adulte de la drosophile aux ailes tachetées. Si les populations sont élevées, utiliser un insecticide homologué ayant un mode d'action différent afin de les réduire. Faites une application supplémentaire de l'insecticide Exirel <sup>®</sup> si nécessaire.
Petits fruits de plantes naines (sauf les fraises) (Sous-groupe 13-07H) : bleuet nain, canneberge, etc	Pyrale des atocas Tordeuse des canneberges Tordeuse soufrée	304-607 mL/acre	14 jours	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints.
Canneberge	Anthonyme de l'atocas ( <i>Anthonomus musculus</i> )	304 - 607 mL/acre	14 jours	Commencer les applications lorsque le dépistage indique la présence d'anthonomes de l'atocas. Consulter les autorités agricoles régionales afin de déterminer les seuils d'intervention appropriés pour l'anthonyme de l'atocas dans votre région. Utiliser un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète. Le volume minimal d'eau recommandé est de 200 L/ha. Utiliser la dose la plus élevée et un volume d'eau plus important lorsque la pression du ravageur est élevée.

<sup>1</sup>Répression





**Ravageurs supprimés et renseignements sur l'application**

Culture	Ravageur	Dose	DAAR	Renseignements sur l'application
Fraise	Pucerons	202-607 mL/acre	1 jour	<p>Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale.</p> <p>Pour une suppression optimale, appliquer avec l'adjuvant Hasten® NT à un taux d'application de 0,25 % v/v ou le concentré MSO contenant Leci-Tech® à un taux d'application de 0,5 % v/v.</p> <p>Si les populations de thrips sont élevées, utiliser un insecticide homologué ayant un mode d'action différent pour réduire les populations de thrips avant d'appliquer l'insecticide Exirel®.</p> <p>Pour la drosophile aux ailes tachetées, commencer d'appliquer quand les populations sont faibles. L'insecticide Exirel® vise le stade adulte de la drosophile aux ailes tachetées. Si les populations sont élevées, utiliser un insecticide homologué ayant un mode d'action différent afin de les réduire. Faites une application supplémentaire de l'insecticide Exirel® si nécessaire.</p> <p><b>Scarabée japonais</b> : Surveiller les populations adultes et les dommages causés par ces insectes. Suivre les directives provinciales afin de déterminer les seuils d'intervention.</p>
	Thrips¹ Drosophile aux ailes tachetées	405-607 mL/acre		
	Scarabée japonais			
	Adultes du charançon noir de la vigne			



**Ravageurs supprimés et renseignements sur l'application**

Culture	Ravageur	Dose	DAAR	Renseignements sur l'application
Noix (Groupe 14-11) : noisetier, etc.	Carpocapse de la pomme Tordeuse orientale du pêcher	202-304 mL/acre	5 jours	<p>Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints.</p> <p><b>Carpocapse de la pomme de 1<sup>re</sup> génération :</b> Appliquer avant l'éclosion des premiers œufs (80 à 110 degrés-jours Celsius après la pose du repère biologique (biofix)). Surveiller les populations et, au besoin, réappliquer de 10 à 14 jours plus tard. Pour la 2<sup>e</sup> génération du carpocapse de la pomme, le moment de l'application est basé sur l'éclosion des premiers œufs après la mise en place d'un nouveau biofix. Surveiller les populations et, au besoin, réappliquer de 10 à 14 jours plus tard.</p> <p><b>Tordeuse orientale du pêcher :</b> Appliquer à la première éclosion des œufs de la génération ciblée. Surveiller les populations à l'aide de pièges à phéromones et réappliquer de 7 à 10 jours plus tard si nécessaire.</p> <p><b>Tordeuse à bandes obliques :</b> Surveiller la population de larves au printemps et appliquer lorsque les larves ayant hiverné deviennent actives, du stade bouton rose jusqu'à la tombée des pétales. Pour les générations estivales, surveiller le vol des papillons adultes et appliquer à l'éclosion des premiers œufs (170 à 240 degrés-jours Celsius) après la première capture substantielle de papillons. Une nouvelle application environ 10 jours après la première peut être requise pour supprimer l'émergence étendue des petites larves.</p> <p><b>Petite mineuse du pêcher :</b> Utiliser des pièges à phéromones pour surveiller le degré d'activité des papillons mâles. Suivre les recommandations locales concernant les seuils. Pour les larves du printemps qui ont passé l'hiver ou la première génération : appliquer dans les 7 jours suivant le premier piégeage des papillons mâles adultes. Pour la deuxième génération de larves d'été : continuer de vérifier la présence de papillons de la deuxième génération au moins jusqu'à la mi-août. Si nécessaire, faire une seconde application durant les 7 jours suivant le premier piégeage des papillons mâles adultes.</p>
	Tordeuse à bandes obliques Enrouleuse trilineée Tordeuse du pommier Tordeuse européenne Pique-bouton du pommier	202-405 mL/acre		
	Petite mineuse du pêcher	304-405 mL/acre		
Arachides	Légionnaire uniponctué Légionnaire d'automne	202 mL/acre	14 jours	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour une suppression optimale. Utiliser la dose la plus élevée si l'infestation est forte.
	Ver-gris	202-304 mL/acre		
	Ver de l'épi du maïs	304 mL/acre		
Tabac	Sphinx du tabac <sup>1</sup> Sphinx de la tomate <sup>1</sup>	304 mL/acre	7 jours	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints.
	Altises	202-405 mL/acre		

<sup>1</sup> Répression

**Ravageurs supprimés et renseignements sur l'application**

Culture	Ravageur	Dose	DAAR	Renseignements sur l'application
En serre : concombre, poivron, tomate, aubergine	Fausse-arpenreuse du chou	101 mL/acre	0 jour (concombre) 1 jour (poivron, aubergine, tomate)	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale. Sélectionner un volume de pulvérisation approprié pour la taille des plantes et la densité du feuillage. Utiliser le taux et le volume de pulvérisation les plus élevés pour les très grandes plantes ou les feuillages denses. Faire des applications subséquentes lorsque le dépistage indique que celles-ci sont nécessaires.  <b>Thrips et aleurodes :</b> Appliquer avec l'adjuvant Hasten® NT à un taux d'application de 0,25 % v/v ou le concentré MSO contenant Leci-Tech® à un taux d'application de 0,5 % v/v. Si les populations de thrips sont au-dessus du seuil, utiliser un produit à action de choc efficace contre les thrips avant d'appliquer l'insecticide Exirel®.
	Thrips <sup>1</sup>	202-405 mL/acre		
	Aleurodes	304-405 mL/acre		
Poivron de serre	Mouche du poivron Charançon du poivron <sup>1</sup>	404-607 mL/acre	1 jour	<b>Mouche du poivron :</b> Doit être supprimée au stade adulte. Il est possible que le ravageur ne puisse plus être supprimé une fois que la ponte a eu lieu.
Mûres et framboises (Sous-groupe 13-07A)	Charançon noir de la vigne adulte Charançon gris des racines adulte Drosophile aux ailes tachetées Scarabée japonais	404-607 mL/acre	1 jour	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale.  <b>Charançon gris des racines :</b> Commencer l'application lorsque des adultes sont observés.  <b>Charançon noir de la vigne :</b> Appliquer lorsque la plupart des adultes ont émergé, mais avant qu'ils ne commencent à pondre des œufs (début de l'été).  <b>Drosophile aux ailes tachetées :</b> Commencer les applications lorsque les populations sont faibles. Si les populations de drosophiles aux ailes tachetées sont élevées, utiliser un insecticide homologué ayant un mode d'action différent pour réduire les populations avant d'appliquer l'insecticide Exirel®.  <b>Drosophile aux ailes tachetées, charançon noir de la vigne et charançon gris des racines :</b> Mélanger en réservoir l'insecticide Exirel® avec l'adjuvant Hasten® NT à un taux d'application de 0,25 % v/v.

<sup>1</sup> Répression

## Insecticide économique et très performant à large spectre pour les cultures horticoles et les grandes cultures

- Plus stable à la lumière que les autres pyréthriinoïdes synthétiques, donnant ainsi une plus longue suppression

🚫 **Cultures\*** : Pomme, asperge, orge, betterave, bleuets, canola, carotte, céréales, choux, maïs (sucré et de grandes cultures), concombre, lin, ginseng, raisin, raifort, lentille, laitue, champignon, nectarine, oignon, plantes ornementales, pak-choï, pêche, poire, pois, piment, prune, pomme de terre, radis, haricot mangetout, betterave à sucre, tournesol, tabac, tomate, navet

\*Ne pas appliquer durant la période de floraison de la culture.

🚫 **Groupe d'insecticides** : Groupe 3

🔍 **Matière(s) active(s)** : Perméthrine

📦 **Emballage** : 12 bidons de 1 L par caisse

🕒 **Délai de sécurité** : 12 heures

### Ravageurs supprimés et renseignements sur l'application

Culture	Ravageur	Dose	DAAR	Renseignements sur l'application
Asperge, betterave, canola, carotte, céréales (blé, orge, avoine, seigle), choux, maïs (excluant le maïs sucré), lin, lentille, laitue, oignon, pois, piment, pomme de terre, betterave à sucre, tournesol	Vers-gris : légionnaire, noir, moissonneur, orthogonal, à dos rouge, blanc	73-158 mL/acre	Betterave, carotte, betterave à sucre et asperge : 2 jours Chou, chou-fleur, chou de Bruxelles : 3 jours Laitue, oignon, piment, pomme de terre : 1 jour Maïs : 30 jours Canola, lin, tournesol : S.O. (les stades d'application vont jusqu'à 5 feuilles) Céréales, brocoli, lentille, pois : 7 jours	<b>Épandage terrestre</b> : Pour supprimer ces insectes attaquant ces cultures à l'état de semis (jusqu'à 5 feuilles) et/ou de plants repiqués, utiliser 73 mL/acre avec assez d'eau pour bien couvrir les plantes. Si le sol est sec ou est une terre organique, ou si les vers-gris sont gros (presque adultes, soit 2,5 à 4 cm de long), utiliser 119 à 156 mL/acre. Traiter par temps assez chaud et humide, le soir ou la nuit, quand l'activité des vers-gris est à son maximum.
	Ver-gris orthogonal	73-158 mL/acre		<b>Épandage aérien</b> : Pour supprimer cet insecte attaquant ces cultures, particulièrement à l'état de semis jusqu'à 5 feuilles, utiliser 73 mL/acre avec assez d'eau pour bien couvrir les plantes. Si le sol est sec ou que les vers-gris sont gros (presque adultes, soit 2,5 à 4 cm de long), utiliser 119 à 156 mL/acre. Ne pas traiter par épandage aérien plus d'une fois par saison.
Asperge	Vers-gris	73 mL/acre	2 jours	Pour supprimer les vers-gris pendant la saison de coupe, faire 1 traitement généralisé par voie terrestre sur le sol nu après la coupe, dès l'apparition des dégâts.





**Ravageurs supprimés et renseignements sur l'application**

Culture	Ravageur	Dose	DAAR	Renseignements sur l'application
Canola	Altise des crucifères Altise des navets	36-73 mL/acre	S.O. (les stades d'application vont jusqu'à 5 feuilles)	<b>Épandage terrestre</b> : Appliquer dans suffisamment d'eau pour bien couvrir lorsque des insectes sont présents. Le traitement devrait être effectué quand les altises se nourrissent activement. Pour une infestation grave, utiliser la dose de 73 mL/acre (180 mL/ha). <b>Épandage aérien</b> : Appliquer dans 1- 4 gal/acre (11-35 L/ha) d'eau de pulvérisation. On ne peut effectuer qu'un seul épandage aérien par saison.
Chou, chou-fleur, brocoli, chou de Bruxelles	Fausse-arpenteuse du chou Piéride du chou Fausse-teigne des crucifères (larves) Altise des crucifères	36-73 mL/acre	3 jours (chou, chou-fleur, chou de Bruxelles) 7 jours (brocoli)	<b>Épandage terrestre</b> : Traiter avec 40-70 gal/acre (400-650 L/ha) d'eau de pulvérisation, tous les 7 à 10 jours, dès l'apparition des insectes ou de leurs dégâts. En cas de grave infestation, utiliser 73 mL/acre. Pour améliorer le mouillage et la couverture, ajouter l'agent mouillant Agral <sup>®</sup> 90 à la dose de 300 mL pour 1000 L d'eau. Ne pas traiter par épandage aérien.
Maïs sucré	Pyrale du maïs Ver de l'épi du maïs	111-152 mL/acre	1 jour	<b>Épandage terrestre</b> : Utiliser la dose indiquée avec 35-50 gal d'eau à l'acre (325- 450 L/ha). Si les insectes risquent d'être nombreux, utiliser la dose maximale. Traiter dès l'apparition des dégâts. Contre la deuxième génération de la pyrale du maïs dans les plantations, traiter avant que les panicules soient visibles. Pour la suppression du ver de l'épi du maïs, diriger le jet de façon à couvrir les épis et les soies. <b>Épandage aérien</b> : Il est permis de traiter par épandage aérien. Utiliser la dose indiquée avec 1- 4 gal/acre (11- 35 L/ha) d'eau de pulvérisation. Ne pas traiter par épandage aérien plus de 2 fois par année.
	Légionnaire d'automne	73 mL/acre		
En serre : tomate, concombre	Aleurodes	260 mL/1000 L	1 jour	Traiter de façon à bien couvrir tout le feuillage. Traiter à nouveau au besoin. Ne pas laisser d'effluents ou d'eaux de ruissellement provenant de serres et contenant ce produit atteindre les lacs, les cours d'eau, les étangs ou tout autre plan d'eau.



**Ravageurs supprimés et renseignements sur l'application**

Culture	Ravageur	Dose	DAAR	Renseignements sur l'application
Ginseng	Légionnaire grise Ver-gris noir Ver-gris orthogonal Ver-gris à dos rouge Ver-gris blanc Ver-gris panaché	73-158 mL/acre	40 jours	<b>Épandage terrestre :</b> Utiliser assez d'eau pour bien couvrir les plantes. En cas de forte infestation, utiliser la dose maximale; ne pas faire plus de deux traitements par année. Traiter quand le dépistage indique la présence de vers-gris. Si le sol est sec ou que les vers-gris sont gros (presque adultes, soit 2,5 à 4 cm de long), utiliser 119-158 mL/acre.
	Punaise quadrilignée	73-105 mL/acre		<b>Épandage terrestre :</b> Ne pas faire plus de deux traitements par année.
Pak-choï, pé-tsai, brocoli chinois	Fausse-arpeuse du chou Piéride du chou Fausse-teigne des crucifères (larves)	73 mL/acre	3 jours (pak- choï, pé-tsai) 7 jours (brocoli chinois)	<b>Épandage terrestre :</b> Traiter avec 40-70 gal/acre (400-675 L/ha) d'eau de pulvérisation, tous les 7 à 10 jours, dès l'apparition des insectes ou de leurs dégâts. Pour améliorer le mouillage et la couverture, ajouter l'agent mouillant Agral <sup>®</sup> 90 à la dose de 300 mL pour 1000 L d'eau.
Brocoli chinois	Fausse-arpeuse du chou Piéride du chou Fausse teigne des crucifères (larves)	36-73 mL/acre	7 jours	<b>Épandage terrestre :</b> Traiter avec 40-70 gal/acre (400-675 L/ha) d'eau de pulvérisation, tous les 7 à 10 jours, dès l'apparition des insectes ou de leurs dégâts. Pour améliorer le mouillage et la couverture, ajouter l'agent mouillant Agral <sup>®</sup> 90 à la dose de 300 mL pour 1000 L d'eau.
Piment	Pyrale du maïs	73 mL/acre	1 jour	<b>Épandage terrestre :</b> Traiter dès l'apparition des pyrales, entre la fin de juillet et la mi-septembre. Faire un nouveau traitement tous les 7 jours.

**Ravageurs supprimés et renseignements sur l'application**

Culture	Ravageur	Dose	DAAR	Renseignements sur l'application
Pomme de terre	Doryphore de la pomme de terre Altise de la pomme de terre Cicadelle de la pomme de terre Punaise terne	73-105 mL/acre	1 jour	<p><b>Épandage terrestre :</b> Utiliser assez d'eau pour bien couvrir les plantes. En cas de grave infestation, utiliser la dose maximale. Traiter à nouveau au besoin.</p> <p><b>Épandage aérien :</b> Une application du haut des airs est permise, pourvu qu'il n'y ait aucun danger de dérive vers d'autres cultures ou vers des zones occupées par des gens ou des bestiaux. Appliquer la dose stipulée dans 11 à 35 litres d'eau par hectare. On ne peut effectuer qu'un seul épandage aérien par saison.</p>
	Ver-gris panaché	73 mL/acre		<p><b>Épandage terrestre :</b> Traiter dès l'apparition des insectes ou de leurs dégâts, habituellement à la fin de juillet ou en août, selon l'endroit. Pour une bonne suppression, il faut que la bouillie pénètre le feuillage dense.</p>
	Pyrale du maïs	73 mL/acre		<p><b>Épandage terrestre :</b> Appliquer dans suffisamment d'eau pour bien couvrir les plantes. Traiter lorsque les masses d'œufs commencent à éclore.</p> <p><b>Épandage aérien :</b> Une application du haut des airs est permise. Appliquer la dose stipulée dans 1-4 gal/acre (11-35 L/ha) d'eau de pulvérisation. On ne peut effectuer qu'un seul épandage aérien par saison.</p>
Radis, raifort, navet	Altise des crucifères	73 mL/acre	2 jours (1 jour pour les navets)	<p><b>Épandage terrestre :</b> Traiter dès l'apparition des insectes ou de leurs dégâts. Traiter à nouveau au besoin.</p>
Haricot mangetout	Pyrale du maïs	105 mL/acre	7 jours	<p><b>Épandage terrestre :</b> Traiter dès le premier signe d'infestation. Traiter à nouveau au besoin.</p> <p><b>Épandage aérien :</b> Utiliser avec 2-5 gal/acre (20-45 L/ha) d'eau de pulvérisation dès le premier signe d'infestation. Peut être utilisé par épandage aérien 2 fois par saison.</p>



**Ravageurs supprimés et renseignements sur l'application**

Culture	Ravageur	Dose	DAAR	Renseignements sur l'application
Tabac (de grande culture)	Ver-gris moissonneur Ver-gris blanc	71-142 mL/acre	55 jours	<p>Ne pas traiter par épandage aérien.</p> <p><b>Épandage terrestre :</b> Utiliser avec 20-50 gal/acre (220-450 L/ha) d'eau de pulvérisation, en utilisant une pression de 175 à 350 kPa. L'activité des vers-gris est à son maximum en fin de soirée et la nuit. Autant que possible, traiter quand les insectes se nourrissent.</p> <p><b>Traitement de la culture de protection :</b> Appliquer 71 mL/acre une fois sur une culture de protection de seigle ou de blé quand elle a 10 à 15 cm de hauteur, 4 ou 5 jours avant de labourer. Traiter aussi le long des clôtures et une bande de 15 m dans la culture de protection d'à côté. Ne pas utiliser les cultures de protection traitées comme fourrage vert pour les animaux.</p> <p><b>Traitement du sol :</b> Appliquer 71-142 mL/acre une fois, 5 jours avant le repiquage. Si le sol est sec à 1 cm ou plus de profondeur, utiliser la dose maximale. Ne pas incorporer. Traiter aussi le long des clôtures et une bande de 15 m dans la culture de protection d'à côté. Ne pas remuer la surface du sol pendant au moins 5 jours après le traitement.</p> <p><b>Traitement après le repiquage :</b> Appliquer 71 mL/acre une fois sur les plants repiqués, juste avant les dégâts prévus des vers-gris. Si les insectes sont nombreux, traiter aussi le long des clôtures et une bande de 15 m dans la culture de protection d'à côté.</p>
	Tomate (de plein champ)	Doryphore de la pomme de terre Altise de la pomme de terre Sphinx de la tomate Ver-gris panaché	73-105 mL/acre	1 jour
	Noctuelle de la tomate (ver de l'épi du maïs)	105-148 mL/acre		<p><b>Épandage terrestre :</b> En cas de grave infestation, utiliser la dose maximale. NOTA : Les noctuelles qui sont déjà dans les fruits ne seront pas supprimées. Traiter à nouveau au besoin.</p>

Dans le tableau ci-dessous, « mL/1000 L » se rapporte aux pulvérisations diluées (pour les traitements foliaires), et « mL/acre » aux bouillies concentrées.



**Ravageurs supprimés et renseignements sur l'application**

Culture	Ravageur	Dose	DAAR	Renseignements sur l'application
Pomme	Arpenteuse tardive Livrée d'Amérique Pique-bouton du pommier	105-210 mL/acre (90-175 mL/1000 L)	7 jours	<b>Sésie du pommier et sésie du cornouiller</b> : Mélanger 22 mL pour 100 L d'eau avec 2 L d'huile blanche d'été. Lorsque la surveillance indique que les adultes sont actifs (entre la fin de juin et le début d'août), traiter le tronc de chaque pommier par brossage, jusqu'au ruissellement, au moyen d'un pulvérisateur à dos, à main ou à jet porté. On peut faire un deuxième traitement 14 jours plus tard.
	Mineuse des feuilles Noctuelle des fruits verts Mouche de la pomme Carpocapse de la pomme Enrouleuses Punaise terne Punaise de la molène Petit carpocapse de la pomme	210 mL/acre (175 mL/1000 L)		
	Sésie du pommier Sésie du cornouiller	Mélanger 22 mL pour 100 L d'eau avec 2 L d'huile blanche d'été		
	Charançon de la prune Cicadelle blanche du pommier	145-210 mL/acre (125-175 mL/1000 L)		
Bleuet (année végétative seulement)	Thrips	73 mL/acre	S.O. (année végétative)	Traiter 1 fois, entre la mi-mai et le début de juin, quand les plantes ont 1 à 2 cm de hauteur.
Poire (est du Canada seulement)	Psylle du poirier (adultes et nymphes) Carpocapse de la pomme Noctuelle des fruits verts	210 mL/acre (175 mL/1000 L)	7 jours	
Poire (Colombie-Britannique)	Psylle du poirier – avant la floraison (adultes hivernants) Carpocapse de la pomme	210 mL/acre (175 mL/1000 L)	7 jours	<b>Psylle du poirier – avant la floraison (adultes hivernants)</b> : Traiter jusqu'au stade de la feuille verte de 1 cm du poirier.
	Psylle du poirier – après la floraison	210-405 mL/acre (175-350 mL/1000 L)	7-14 jours	Ne pas traiter moins de 7 jours avant la récolte à la dose de 210 mL/acre (175 mL/1000 L) ni moins de 14 jours avant la récolte à des doses supérieures à 210 mL/acre (175 mL/1000 L).



**Ravageurs supprimés et renseignements sur l'application**

Culture	Ravageur	Dose	DAAR	Renseignements sur l'application
Pêche, nectarine	Tordeuse orientale du pêcher	111-210 mL/acre (90-175 mL/1000 L)	7 jours	
	Charançon de la prune Punaises des plantes	210 mL/acre (175 mL/1000 L)		
Prune	Charançon de la prune	210 mL/acre (175 mL/1000 L)		
Raisin	Tordeuse de la vigne	146 mL/acre (125 mL/1000 L)	21 jours	<b>Noctuelle des arbres fruitiers :</b> Appliquer dans 50 gal/acre (450 L/ha) d'eau de pulvérisation. Maximum de deux traitements par année, à 7-10 jours d'intervalle. Traiter au premier signe de dommages causés par les noctuelles au printemps. Appliquer la bouillie sur le tronc des vignes et sur la surface du sol dans un rayon de 0,5 m de la base du tronc, pendant la soirée. Employer la dose réduite contre les petites noctuelles et la dose élevée contre les grosses noctuelles (2 à 3 cm). Ne pas déranger le sol pendant 5 jours après le traitement.
	Cicadelle du raisin	71 mL/acre (90 mL/1000 L)		
	Noctuelle des arbres fruitiers	73-146 mL/acre		
Champignons (champi-gnonnières et environs)	Mouches des champignons : sciaridés et phoridés adultes	65-85 mL par L d'eau par 1000 m <sup>3</sup>	1 jour	Ne pas faire plus de deux applications entre chaque pause. Maximum de 20 applications par cycle de culture (y compris les pauses). Ne pas faire plus de 63 applications par année. Ne pas dépasser 5,42 mL/m <sup>3</sup> par année. Ne pas appliquer plus d'une fois par jour. Consulter l'étiquette du produit pour le mode d'emploi spécifique.
Arachides	Cicadelle de la pomme de terre	73 mL/acre	14 jours	<b>Épandage terrestre :</b> Traiter avec suffisamment d'eau pour bien couvrir les plantes dès qu'il y a plus de 2 cicadelles par plante. Ne pas appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

## Bien commencer pour terminer en force

- NOUVEAU - Application par bassinage des plants en plateaux de repiquage pour les légumes du genre *Brassica*
- Permet une assimilation rapide par les racines afin de protéger le système racinaire des dégâts causés par les ravageurs en début de saison.
- Excellente suppression à large spectre des insectes suceurs et broyeur.
- L'insecticide Verimark® est un produit de lutte intégrée très efficace, qui aidera à gérer la résistance.
- Gestion de la résistance - NE PAS faire d'application foliaire d'un insecticide du Groupe 28 pendant au moins 60 jours après une application dans le sillon ou au sol de l'insecticide Verimark®.

**Cultures** : Pomme de terre, légumes du genre *Brassica*, légumes-racines

**Groupe d'insecticides** : Groupe 28

**Matière(s) active(s)** : Cyantraniliprole

**Emballage** : 4 bidons de 2,365 L par caisse

**Délai de sécurité** : 12 heures

Ravageurs supprimés et renseignements sur l'application				
Culture	Ravageur	Dose	DAAR	Renseignements sur l'application
Pommes de terre	Doryphore de la pomme de terre Altise de la pomme de terre (suppression hâtive des adultes du printemps)	6,75-9 mL/100 m de rang	S.O.	<b>Application dans le sillon</b> : Appliquer en bande étroite dans le sillon. Pour obtenir de meilleurs résultats, diriger le jet vers les plantons dans le sillon. Pour obtenir une suppression optimale, il est important de couvrir totalement les plantons.
Légumes-racines (sauf la betterave à sucre) : carotte, radis, navet, ginseng, betterave potagère, etc.	Altises (réduction des dommages tôt en saison)	6,75-9 mL/100 m de rang	21 jours	<b>Application dans le sillon</b> : Appliquer en bande étroite dans le sillon. Pour obtenir de meilleurs résultats, diriger le jet vers les plantons dans le sillon. Pour obtenir une suppression optimale, il est important de couvrir totalement les plantons.
	Mouche du chou	10-15 mL/100 m de rang		
Légumes du genre <i>Brassica</i> (Groupe 5) : brocoli, chou de Bruxelles, chou, chou-fleur, chou frisé, etc.  Transplants de serre	Piéride du chou Fausse-teigne des crucifères Fausse-arpenteuse du chou Altises (réduction des dommages tôt en saison) Cécidomyie du chou-fleur (réduction des dommages tôt en saison)	304-405 mL/acre Bassinage des plants en plateaux de repiquage en serre 24-32 mL/1000 plants	S.O.	Au moment de transplanter, appliquer la dose désignée comme pulvérisation dans le sillon, dans l'eau de transplantation, ou comme application de surface en bande.  <b>Application par bassinage des plants en plateaux de repiquage</b> : Appliquer l'insecticide Verimark® sous forme de bassinage des plants en plateaux de repiquage avant la transplantation dans le champ. Appliquer dans 2 L d'eau pour 1000 plants au taux pour le ravageur indiqué. Immédiatement après l'application, appliquer 2 L d'eau pour 1000 plants pour rincer le produit des plants et dans le sol. Ne pas rincer le produit hors du milieu de transplantation.  L'insecticide Verimark® peut être appliqué sous forme de bassinage des plants en plateaux de repiquage au plus tôt 72 heures avant la plantation dans le champ. Voir la section « Bassinage des plants en plateaux de repiquage » de l'étiquette pour plus de détails sur les instructions d'application dans les plateaux de repiquage.
	Mouche du chou	10-15 mL/100 m de rang Bassinage des plants en plateaux de repiquage en serre : 35-54 mL/1000 plants		



## Ravageurs supprimés et renseignements sur l'application

Culture	Ravageur	Dose	DAAR	Renseignements sur l'application
Tomate (dans le sillon)	Doryphore de la pomme de terre	7 – 10 mL/ 100 m de rang. L'espacement habituel des rangs pour les to- matoes est de 90 cm. Voir le tableau de conversion sur l'étiquette du produit pour les taux en L/ha.	n/a	<b>Application dans le sillon :</b> Appliquer la dose spécifiée en tant que pulvérisation dans le sillon ou dans l'eau de transplantation au moment du repiquage.

***Ce produit est hautement toxique pour les abeilles exposées à un traitement direct sur des cultures ou des mauvaises herbes en fleurs.***

***Ne pas appliquer ce produit ou le laisser dériver sur des cultures ou des mauvaises herbes en fleurs si des abeilles butinent dans la zone de traitement.***

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---





# Fongicide

Fullback® 125 SC ..... 75





# Fongicide

Fullback® 125 SC ..... 75

Fongicide

## Toujours à l'offensive

- L'un des fongicides les plus systémiques de sa catégorie
- Génère une activité de suppression des maladies à la fois préventive et curative
- Choix idéal comme base de tout programme de lutte antiparasitaire et peut être facilement mélangé en réservoir pour compléter d'autres modes d'action

 **Cultures** : Pommes, raisins, fraises, soya sec

 **Groupe de fongicides** : Groupe 3

 **Matière(s) active(s)** : Flutriafol

 **Emballage** : 4 bidons de 1,5 L par caisse

 **Délai de sécurité** : 12 heures

### Maladies supprimées et renseignements sur l'application

Culture	Pathogène	Dose	DAAR	Renseignements sur l'application
Pommes	Tavelure ( <i>Venturia inaequalis</i> ) (traitements de couverture – pointe verte) Fullback® 125 SC plus un fongicide protecteur (fongicide Dithane™ DG 75, fongicide Maestro® 80 DF ou Supra® Captan 80 WDG)	385 mL/acre	14 jours	Commencer les applications au stade de la pointe verte ou lorsque les conditions environnementales favorisent le développement de la tavelure primaire. Poursuivre les applications tant que la tavelure primaire persiste. Intervalles de pulvérisation : 7 à 10 jours jusqu'à la chute des pétales, 10 à 14 jours après la chute des pétales.
	Blanc ( <i>Podosphaera leucotricha</i> ) Rouille du cognassier ( <i>Gymnosporangium clavipes</i> ) Rouille de Virginie ( <i>Gymnosporangium juniperi-virginianae</i> )	237-355 mL/acre		Commencer les applications au stade de la pointe verte et poursuivre jusqu'aux traitements de couverture. Intervalle de pulvérisation : 10 à 14 jours.
Raisins	Blanc ( <i>Erysiphe necator</i> syn. <i>Uncinula necator</i> ) Pourriture noire ( <i>Guignardia bidwellii</i> )	237-296 mL/acre	14 jours	Appliquer comme traitement foliaire lorsque les rameaux ont entre 15 à 25 cm. Utiliser la dose la plus élevée et/ou l'intervalle le plus court lorsque le degré d'infestation est élevé. Intervalles de pulvérisation : 14 à 21 jours pour le blanc, 14 jours pour la pourriture noire.
Fraises	Blanc ( <i>Sphaerotheca aphansis</i> syn. <i>S. macularis</i> )	207 - 415 mL/acre	8 jours	Appliquer comme traitement foliaire lorsque les conditions favorisent le développement de la maladie. Utiliser la dose la plus élevée et/ou l'intervalle le plus court lorsque le degré d'infestation est constamment élevé. Un surfactant non ionique à 0,25 % v/v peut être ajouté à la bouillie de pulvérisation. Intervalle de pulvérisation : 7 à 10 jours.



## Maladies supprimées et renseignements sur l'application

Culture	Pathogène	Dose	DAAR	Renseignements sur l'application
Soya sec	Rouille asiatique du soya ( <i>Phakopsora pachyrhizi</i> )	207 - 415 mL/acre	21 jours	Appliquer en pulvérisation foliaire généralisée lorsque les conditions favorisent le développement de la rouille du soya. Répéter le traitement si les conditions environnementales favorisent le développement continu de la maladie. Peut être mélangé en réservoir avec le fongicide Headline <sup>®</sup> EC aux doses indiquées sur l'étiquette pour la gestion de la résistance. Intervalle de pulvérisation : 21 à 35 jours. Ne pas nourrir les animaux avec le fourrage ou le foin de la culture qui a été traitée ni les laisser la paître.
	Cercosporiose ( <i>Cercospora sojina</i> ) Graines pourpres et brûlure de la feuille ( <i>Cercospora kikuchii</i> ) Tache brune ( <i>Septoria glycines</i> )	207 - 415 mL/acre	21 jours	Appliquer en pulvérisation foliaire généralisée sur les plants de soya au stade de croissance R3 (premières gousses) ou lorsque les conditions environnementales favorisent le développement de la maladie. Faire une deuxième application si les conditions favorisent un degré d'infestation élevé. Utiliser la dose la plus élevée et/ou l'intervalle le plus court lorsque le degré d'infestation est constamment élevé. Intervalle de pulvérisation : 14 à 21 jours. Ne pas nourrir les animaux avec le fourrage ou le foin de la culture qui a été traitée ni les laisser la paître.

# NOTES



A series of horizontal lines for writing, starting below the header and extending to the bottom of the page. The lines are evenly spaced and cover most of the width of the page, providing a structured area for notes.







# Divers

Instructions pour le mélange des herbicides.....	81
Les avantages de Solumax® ....	82
Entreposage des produits .....	83
Politique de FMC sur les mélanges en réservoir.....	83



# Divers

Instructions pour le mélange des herbicides.....	81
Les avantages de Solumax® ....	82
Entreposage des produits .....	83
Politique de FMC sur les mélanges en réservoir.....	83

# Instructions pour le mélange des herbicides

1. Commencer avec un pulvérisateur propre et vide. S'assurer que le pulvérisateur est équipé de tamis ou de filtres à 50 mailles.
2. Remplir le réservoir du pulvérisateur à moitié avec de l'eau propre.
3. En faisant fonctionner l'agitateur, ajouter les produits FMC conformément à leur préparation, comme indiqué ci-dessous selon l'ordre WAMLEGS. Ajouter lentement les produits. Veiller à ce que l'agitation atteigne toutes les parties du réservoir.
4. Si on utilise un réservoir de type « mélange et remplissage », ajouter le produit FMC à un volume d'eau aussi grand que possible dans un appareil de transfert de produits chimiques.
5. Ajouter le produit dans le réservoir et agiter pendant 10 minutes.
6. Ajouter des produits supplémentaires, selon l'ordre WAMLEGS, et de l'eau, tout en maintenant l'agitation. S'assurer que chaque produit est suffisamment agité avant de passer au prochain produit d'association en réservoir.
7. Pour les quantités de réservoir supplémentaires, commencer avec un réservoir vide ou veiller à ce que la bouillie restante ne compte que pour 10 % ou moins du volume initial.
8. (Recommandation) Pour le dernier remplissage de la journée, ajouter 10 L d'ammoniaque domestique (contenant au moins 3 % d'ammoniaque) dans le fond du réservoir AVANT l'ajout du produit FMC, de l'eau et du glyphosate. Suivre les étapes 2 à 6.
9. (Recommandation) Lorsqu'on pulvérise un produit FMC pendant plusieurs jours d'affilée, il est important, à la fin de chaque journée, de remplir le pulvérisateur d'eau pour la nuit afin d'éviter qu'un film ne se forme sur les parois du réservoir du pulvérisateur.

**W** = Poudres mouillables et pâtes granulées (WG, DF, SG, WP, SP)

**A** = Bien agiter le mélange dans le réservoir

**M** = Suspensions microencapsulées (ME)

**L** = Suspensions liquides et pâtes fluides (SC, SL, SN, Li, SU, SE)

**E** = Concentrés émulsifiables (EC)

- Remplir le réservoir presque complètement avec de l'eau

**G** = Préparations à base de glyphosate

**S** = Surfactants (agents tensioactifs)

- Compléter le remplissage du réservoir avec de l'eau jusqu'au niveau désiré

## Instructions spéciales pour le mélange des herbicides en granules solubles (SG) lorsqu'on utilise un APPAREIL DE TRANSFERT DE PRODUITS CHIMIQUES :

1. S'assurer que l'appareil de transfert de produits chimiques est propre (rincé avec de l'ammoniaque).
2. Pour de meilleurs résultats, ajouter les granules à la partie supérieure du réservoir du pulvérisateur.
3. Si on utilise un appareil de transfert de produits chimiques, s'assurer que tous les granules solubles sont complètement dissous et injectés dans le réservoir principal, avec l'agitateur en marche, avant d'ajouter d'autres produits chimiques.
4. Les faibles volumes d'eau de certains appareils de transfert de produits chimiques peuvent causer une saturation avec les granules solubles, ce qui laisse des granules non dissous. Dans ce cas, rincer l'appareil de transfert de produits chimiques avec de l'eau propre avant d'ajouter d'autres produits chimiques.
5. Toujours dissoudre les granules solubles dans le réservoir principal en l'agitant avant d'ajouter un produit d'association en réservoir.

Note : Pour nettoyer l'appareil de transfert de produits chimiques, suivre la procédure recommandée pour le réservoir du pulvérisateur.



# Les avantages des granules solubles Solumax®



## La commodité et les avantages d'un herbicide sec, qui agit comme un liquide

De nombreux herbicides à base de sulfonyleurée de FMC utilisent la technologie Solumax® en granules solubles pour offrir une dilution complète des matières actives dans l'eau et créer une solution limpide. Cela signifie que vous obtenez tous les avantages et la commodité d'un herbicide sec, mais qui fonctionne exactement comme un herbicide liquide.

### Voici les trois (3) principaux avantages :

#### 1. Solumax® vous fera économiser du temps, de l'argent et de l'eau grâce à un nettoyage plus facile du pulvérisateur.

Les produits animés par Solumax® se dissolvent complètement dans la solution, de sorte que moins de matière active adhère aux parois du réservoir et que les particules n'obstruent pas les buses ni ne soient pas piégées dans les filtres et autres endroits restreints. Lors de tests, les temps de nettoyage ont été réduits jusqu'à 70 % par rapport aux anciens herbicides en pâte granulée.

#### 2. Risque amoindri pour les cultures sensibles.

Il est plus facile de retirer du réservoir les résidus de produit, ce qui réduit au minimum l'impact sur les cultures sensibles pulvérisées par la suite.

#### 3. Maîtrise constante des mauvaises herbes.

Solumax® augmente la biodisponibilité de la matière active pour les mauvaises herbes. Celle-ci est rapidement absorbée par les mauvaises herbes, ce qui permet un désherbage rapide, efficace et constant.



*Le liquide transparent à la surface de la feuille est un herbicide animé par Solumax®. Il est complètement dissous, pour l'obtention d'une solution claire. L'herbicide DF (pâte granulée) est trouble, car ses particules sont simplement en suspension.*

# Entreposage des produits

Exigences pour l'entreposage		
<b>Entreposage chauffé nécessaire</b>	Aim® EC Authority® 480 Authority® Supreme Barricade® M Command® 360 ME Coragen® MaX	Cygon® 480-AG Exirel® Focus® Pounce® 384 EC Verimark®
<b>Entreposage chauffé NON nécessaire</b>	Altacor® MaX Beleaf® 50SG Express® FX Express® SG Fullback® 125 SC Muster®	Pinnacle® SG Refine® M Refine® SG Spartan® UpBeet®

## Politique de FMC sur les mélanges en réservoir :

Les produits FMC spécifiés peuvent être mélangés avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en réservoir, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en réservoir divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en réservoir avec des produits contenant la même matière active, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur l'étiquette. Dans certains cas, le mélange en réservoir de produits de lutte antiparasitaire peut entraîner une réduction de l'efficacité du pesticide ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec FMC Canada limitée au 1-833-362-7722 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en réservoir qui n'est pas recommandé spécifiquement sur l'étiquette d'un produit FMC.





# FMC



@FMCAgCanada

[ag.FMC.com/ca/fr](https://ag.FMC.com/ca/fr) | 1-833-362-7722

Toujours lire et suivre les directives de l'étiquette. Membre de CropLife Canada.

FMC, le logo FMC, Aim, Altacor, Authority, Barricade, Command, Coragen, Cyazypyr, Cygon, Exirel, Express, Focus, Fullback, Muster, Pinnacle, Pounce, Refine, Rynaxypyr, Solumax, Spartan, UpBeet et Verimark sont des marques de commerce de FMC Corporation ou d'une société affiliée.

Beleaf est une marque de commerce d'Ishihara Sangyo Kaisha Itée. Ag-Surf, IPCO et Brotex sont des marques de commerce d'Interprovincial Cooperative Itée. Assure et Sure-Mix sont des marques de commerce d'AMVAC Chemical Corporation. Assist, Centurion, Citowett, Conquest, Headline, Poast et Merge sont des marques de commerce de BASF. Betamix est une marque de commerce de Bayer CropScience. Dithane et Prism sont des marques de commerce de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées. Xiameter est une marque de commerce de Dow Corning Corporation. Select est une marque de commerce d'Arysta LifeScience. Koril est une marque de commerce de Nufarm Agriculture inc. Maestro est une marque de commerce d'UPL Corporation Limited Group Company. Amigo, Leci-Tech, Shadow et Supra sont des marques de commerce de Loveland Products inc. Agral, Boundary et Reglone sont des marques de commerce d'une société du groupe Syngenta. Hasten est une marque de commerce de Victorian Chemical Company. Bromotril est une marque de commerce d'Adama Agricultural. Destination, Destinaire et Journey sont des marques de commerce de WinField United.

© 2024 FMC Corporation. Tous droits réservés. 7343 - 1/24